

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1465

29 juillet 2009

SOMMAIRE

A.F.I. Luxembourg s.à r.l.	70293	Maltese Finance	70283
Anbeca Holding	70318	Nekao Holding S.A.	70307
Ares Finance 2 SA	70318	Nekao Holding S.A.	70310
BHG Luxembourg Sàrl	70315	New Millennium	70286
Big Email Support Network	70302	New Millennium SIF - SICAV	70317
Captiva Alstria 2	70313	NPEI Lux S.A. SICAR	70287
Captiva Alstria 3	70313	Paragon Properties	70291
Crossroads Property Investors S.A.	70315	Pettinaroli Finance S.A.	70282
DAM Arch S. à r.l.	70289	Pomme Holding S.A.	70288
Discovery Group of Funds	70283	Porte des Ardennes S.A.	70319
Ecom	70304	Reacomex	70286
Ecotropic Consulting S.A.	70287	Saipem Luxembourg S.A.	70283
Embu Investments spółka z ograniczona odpowiedzialnoscia Oddzial w Luksem- burgu - Embu Investments spółka z ogra- niczona odpowiedzialnoscia Branch in Lu- xembourg	70284	Sapient Holdings Luxembourg S. à r.l. ...	70316
Encore Plus Properties II S.à.r.l.	70314	Scala Toiture Plus Luxembourg Sàrl	70314
Fiscam S.à.r.l.	70311	Socourfin S.A.	70286
Freemind Holding S.A.	70274	Socourfin S.A.	70318
Geosan Group Sàrl	70311	Société en nom collectif Bieseman - Biese- man	70308
Hattrick Lux No. 4 S.à r.l.	70315	Société Luxembourgeoise de Transports Sàrl	70307
HQ Portfolio	70274	Société Oenologique d'Investissement Vi- nicole S.A.	70316
Immobilière Norbert Eicher S.à r.l.	70308	SOF-VII Asian Hotel Holdings II, S.à r.l.	70317
Induco Holdings S.à r.l.	70295	SOF-VII European Hotel Holdings II, S.à r.l.	70317
Insitor Fund S.C.A.	70314	South Company Matand S.A.	70320
International Opportunities Funds	70285	S.R.T.L. S.A.	70308
Investment Industries S.A.	70282	Stone Consulting SA	70275
Jacinthe Holding S.A.	70310	Technoblu Holding S.A.	70274
Landsbanki Luxembourg Investment Fund	70285	Trimerson Participations S.A.	70282
LaSalle Torius S.à.r.l.	70308	United Artists Growing Holding S.A.	70319
Lux Electronic Company S.A.	70319	World Investments Holding S.A.	70289

Technoblue Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 73.187.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue au siège social à Luxembourg, le 30 juin 2009

Messieurs Alexis DE BERNARDI et Louis VEGAS-PIERONI sont renommés administrateurs pour une nouvelle période de trois ans. Monsieur Jean-Marc HEITZ est renommé commissaire aux comptes pour la même période. Leurs mandats viendront à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2012.

Monsieur Lorenzo GIANELLO, juriste, né le 25 décembre 1976 à Rome (Italie), domicilié professionnellement au 17, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg, est nommé nouvel administrateur de la société en remplacement de Madame Marie-Fiore RIES-BONANI, administrateur sortant. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2012.

Pour extrait sincère et conforme
TECHNOBLUE HOLDING S.A.
Louis VEGAS-PIERONI / Alexis DE BERNARDI
Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2009086904/20.

(090104032) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2009.

Freemind Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 77.182.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue au siège social à Luxembourg, le 15 mai 2009

Monsieur DE BERNARDI Alexis, Monsieur DIEDERICH Georges et Monsieur REGGIORI Robert sont renommés administrateurs pour une nouvelle période de deux ans. Monsieur HEITZ Jean-Marc est renommé commissaire aux comptes pour la même période. Leurs mandats viendront à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2011.

Pour extrait sincère et conforme
FREEMIND HOLDING S.A.
Alexis DE BERNARDI / Robert REGGIORI
Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2009086906/17.

(090104020) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2009.

HQ Portfolio, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1347 Luxembourg, 6A, Circuit de la Foire Internationale.

R.C.S. Luxembourg B 33.101.

—
EXTRAIT

Lors de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires qui s'est tenue le 16 avril 2009 ont été nommés administrateurs pour un mandat d'un an prenant fin à la prochaine assemblée générale ordinaire des actionnaires en 2010:

Mr Hans Hedström avec adresse professionnelle à S-103 97 Stockholm, Regeringsgatan, 48, président

Mrs Anna Hammar avec adresse professionnelle à S-103 97 Stockholm, Regeringsgatan, 48

Mrs Ann-Charlotte Lawyer avec adresse professionnelle à L-1347 Luxembourg, 6A, Circuit de la Foire Internationale

Est nommé réviseur indépendant pour la même période:

PricewaterhouseCoopers S.à r.l., 400, route d'Esch, L-1471 Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009086963/17.

(090103743) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2009.

Stone Consulting SA, Société Anonyme.
Siège social: L-8521 Beckerich, 27, Huewelerstrooss.
R.C.S. Luxembourg B 93.922.

Kapitaalverhoging - Wijziging van de maatschappelijk zetel, het maatschappelijk doel, het boekjaar - Herroeping en benoeming van bestuurders.

Het jaar tweeduizend en negen, op vijftiende Juni.

Ten kantoor van ondergetekende notaris, te Sankt Vith.

Voor Meester Bernard SPROTEN, notaris met standplaats te Sankt Vith.

Wordt de buitengewone algemene vergadering gehouden van de aandeelhouders van de naamloze vennootschap "STONE CONSULTING S.A.". met maatschappelijke zetel te 27. Huewelerstrooss, L-8521 Beckerich. De vennootschap werd opgericht ingevolge akte verleden voor notaris Joseph ELVINGER, met standplaats te Luxembourg, de vijftiende januari 2001. bekendgemaakt in het Memorial C op twaalf September 2001. nummer 748.

De Statuten werden diverse malen gewijzigd en een laatste maal krachtens proces-verbaal afgesloten door notaris Anja HOLTZ, met standplaats te Wiltz, de negentwintigste augustus 2005. en bekendgemaakt in het Memorial C op 17 januari 2006, onder nummer 113.

Bureau

De vergadering wordt geopend om 19:30 uur. onder het voorzitterschap van de heer Julien Freddy Leon VANHOLLEBEKE, hierna genoemd, voorzitter van de raad van bestuur.

Gezien dat het proces-verbaal van deze vergadering opgemaakt wordt door notaris Sproten, stelt de vergadering geen secretaris aan. De algemene vergadering duidt als stemopnemer aan: de heer MÜSCH Werner Paul Anton, geboren te Sankt Vith op 21 maart 1962, wonende te Sankt Vith - Recht, Zur Kaiserbaracke 43.

Samenstelling van de vergadering

Zijn aanwezig of vertegenwoordigd de volgende aandeelhouders, die verklaren eigenaar te zijn van de volgende aandelen:

1) De commanditaire vennootschap op aandelen VHB INVEST, met maatschappelijke zetel te 8380 Brugge - Zeebrugge, Zeedijk 6, bus 3, ondernemingsnummer 0884.605.257, alhier vertegenwoordigd door de statutaire zaakvoerder. de heer Julien Freddy Leon VANHOLLEBEKE, geboren te Beernem op 22 juli 1954, wonende te 8380 Brugge-Zeebrugge, Zeedijk 6, bus 8.

Eigenaar van een aandeel.

2) De heer Julien Freddy Leon VANHOLLEBEKE, voornoemd.

Eigenaar van 99 aandelen;

Totaal: 100 aandelen, die het volledige kapitaal vertegenwoordigen

Uiteenzetting van de voorzitter

De voorzitter zet uiteen en verzoekt ondergetekende notaris te acteren:

A. - De huidige vergadering heeft als agenda:

1° Kapitaalverhoging ten belope van een en dertigduizend (31.000) Euro, teneinde het kapitaal te brengen op twee en zestigduizend (62.000) Euro, door de creatie van 100 nieuwe aandelen met een nominale waarde van 310 euro, van dezelfde aard en genietend van dezelfde rechten en voordelen als de bestaande aandelen, alsook deelnemend in de resultaten van de vennootschap vanaf hun creatie.

Op deze nieuwe aandelen wordt onmiddellijk in geld ingeschreven a pari van driehonderd en tien (310) euro per aandeel. Deze aandelen worden geheel volgestort op het ogenblik van inschrijving

2° Eventuele verzaking aan het voorkeurrecht - Inschrijving op en volstorting van nieuwe aandelen.

3° Vaststelling van daadwerkelijke vervulling van de kapitaalverhoging.

4° Wijziging van de maatschappelijke zetel en de nationaliteit van de vennootschap.

5° Wijziging van het maatschappelijk doel.

6° Wijziging van het boekjaar.

7° Wijziging van de artikels 1, 2, 3, 5 en 20 van de Statuten

8° Herroeping en benoeming van bestuurders.

9°Machten toegekend aan de raad van bestuur om de nodige beslissingen te nemen met betrekking tot het voorgaande.

B. - Er bestaan heden 100 aandelen, ieder met een nominale waarde van 310 euro.

De algemene vergadering is dus geldig samengesteld en kan aldus geldig beraadslagen en beslissen met betrekking tot de punten vermeld in de agenda zonder dat enig bewijs van de vervulling van de formaliteiten voor de bijeenroeping van de vergadering dient te worden voorgelegd.

C. - Teneinde te worden aangenomen dienen de punten 1°, 2°, 3°, 5°, 6° en 7° van de agenda met drie Vierden van de uitgebrachte stemmen te worden aanvaard, punt 4° met eenparigheid. en de overige punten vereisen slechts de gewone meerderheid.

D. - Ieder aandeel geeft recht op één stem

Vaststelling van de geldigheid van de vergadering

De uiteenzetting van de voorzitter wordt als juist erkend door de vergadering; deze erkent zich rechtsgeldig samengesteld en bekwaam te beslissen over de punten van de agenda.

Beraadslaging

De algemene vergadering vat de agenda aan, en neemt na beraadslaging de volgende beslissingen:

Eerste beslissing Kapitaalverhoging

De algemene vergadering besluit het kapitaal te verhogen ten belope van een en dertig duizend (31.000) euro, teneinde het kapitaal te brengen op twee en zestigduizend (62.000) Euro, door creatie van 100 nieuwe aandelen, ieder met een nominale waarde van 310 Euro, van dezelfde aard en genietend van dezelfde rechten en voordelen als de bestaande aandelen, alsook deelnemend in de resultaten van de vennootschap vanaf hun creatie.

Op deze nieuwe aandelen wordt onmiddellijk in geld ingeschreven a pari van 310,00 euro per aandeel. Deze aandelen worden geheel volgestort op het ogenblik van inschrijving.

Stemming: deze beslissing wordt aangenomen met eenparigheid van stemmen.

Tweede beslissing Inschrijving en volstorting

Op dit ogenblik is de vennootschap VHB INVEST, vertegenwoordigd door de heer Julien Vanhollebeke, aandeelhouder vermeld in de samenstelling van de algemene vergadering, tussengekomen. VHB INVEST verklaart volle-dig kennis te hebben van de huidige kapitaalverhoging, van de termijn gedurende dewelke het voorkeurrecht kan worden uitgeoefend, van de financiële en boekhoudkundige informatie aangaande de kapitaalverhoging alsook betreffende de financiële gevolgen voortvloeiend uit de verzaking aan het voorkeurrecht ten voordele van de medeaandeelhouders. VHB INVEST verklaart, op uitdrukkelijke en formele wijze, te verzaken aan haar voorkeurrecht en op zijn uitvoeringsdatum, ten voordele van de onderschrijver hierna aangeduid.

De heer Julien Vanhollebeke, vermeld in de samenstelling van de algemene vergadering, komt daarna tussen. Deze, na lezing gehoord te hebben van wat voorafgaat, verklaart volledig kennis te hebben van de Statuten en van de financiële toestand van de vennootschap.

Hij verklaart vervolgens in geld in te schrijven op de 100 nieuwe aandelen, a pari van driehonderd en tien (310) euro per aandeel.

De intekenaar verklaart en de leden van de vergadering erkennen dat ieder van de aandelen waarop werd ingeschreven volledig volgestort is door storting in gelden op rekeningnummer 088-2430723-92 geopend op naam van de vennootschap bij de Dexia Bank. Heden beschikt de vennootschap aldus tengevolge van de kapitaalverhoging over de som van 31.000,00 euro.

Een bewijs van de bank de dato 24 juni 2009 blijft aan deze gehecht.

Stemming: deze beslissing wordt aangenomen met eenparigheid van stemmen.

Derde beslissing Vaststelling van de daadwerkelijke realisatie van de kapitaalverhoging

Alle leden van de vergadering verzoeken de werkende notaris vast te stellen dat op de kapitaalverhoging volledig werd ingeschreven en dat elk nieuw aandeel volledig werd volgestort. Het maatschappelijk kapitaal werd aldus daadwerkelijk gebracht op 62.000,00 euro en is vertegenwoordigd door tweehonderd aandelen, ieder met een nominale waarde van 310 euro.

Stemming: deze beslissing wordt aangenomen met eenparigheid van stemmen.

Vierde beslissing Wijziging van de maatschappelijke zetel en de nationaliteit

De algemene vergadering beslist de maatschappelijke zetel, thans gevestigd te L-8521 Beckerich, 27. Huewelerstrooss, vanaf 1 juli 2009 te verplaatsen naar België - 8020 Oostkamp, Gaston Roelandsstraat 16, bus 1, en bijgevolge beslist de vergadering de nationaliteit van de vennootschap te wijzigen: vanaf 1 juli 2009 zal de vennootschap de Belgische nationaliteit hebben.

Stemming: deze beslissing wordt aangenomen met eenparigheid van stemmen.

*Vijfde beslissing
Wijziging van het maatschappelijk doel*

De vergadering beslist volgende activiteiten aan het maatschappelijk doel bij te voegen: invoer en uitvoer, groothandel en detailhandel in bouwmaterialen, natuursteen en tegels, in de breedste zin van het woord.

Stemming: deze beslissing wordt aangenomen met eenparigheid van stemmen.

*Zesde Beslissing
Wijziging van het boekjaar*

De algemene vergadering beslist het boekjaar van de vennootschap te wijzigen. Vanaf heden begint het boekjaar op 1 juli en eindigt op 30 juni van het volgende jaar.

Het lopende boekjaar eindigt op 30 juni 2009.

Stemming: deze beslissing wordt aangenomen met eenparigheid van stemmen.

*Zevende Beslissing
Wijziging van de Statuten*

De algemene vergadering beslist de Statuten als: volgt te wijzigen:

- artikel 1.1: De zin "luxemburgse" wordt vanaf 1 juli 2009 geschrapt.
- artikel 2.1.: De eersle zin van dit artikel wordt vanaf 1 juli 2009 door de volgende tekst vervangen: "De maatschappelijke zetel is gevestigd te 8020 Oostkamp, Gaston Roelandsstraat 16- Bus 1."
- artikel 2.2: In dit artikel wordt vanaf 1 juli 2009 "in het Groothertogdum Luxemburg" door "in België" vervangen.
- artikel 2.3: Dit artikel wordt geschrapt.
- artikel 3.1: Aan het einde van dit artikel wordt volgende zin toegevoegd: "Doel van de vennootschap zijn daarboven invoer en uitvoer, groothandel en detailhandel in bouwmaterialen, natuursteen en tegels, in de breedste zin van het woord."
- artikel 5: Dit artikel wordt door de volgende tekst vervangen. "Het maatschappelijk kapitaal is vastgesteld op de som van 62.000 euro en wordt vertegenwoordigd door 200 aandelen, ieder met een nominale waarde van 310 euro. Ieder aandeel vertegenwoordigt een tweehonderdste deel van het maatschappelijk kapitaal. Het maatschappelijk kapitaal is volledig volgestort.
- artikel 20.1: Dit artikel wordt door de volgende tekst vervangen: "Het boekjaar begint op 1 juli en eindigt op 30 juni van het volgende jaar."

Stemming: deze beslissing, gestemd artikel per artikel wordt aangenomen met eenparigheid van stemmen.

*Achtste Beslissing
Herroeping en benoeming van bestuurders*

De raad van bestuur was tot vandaag samengesteld met volgende bestuurders:

- de heer Julien VANHOLLEBEKE. voornoemd
- de vennootschap „European Fiduciary Advisors S.A., met maatschappelijke zetel te L-Marnach, 12, rue de Marbourg, vertegenwoordigd door de Heer Willy Francken. wonende te Marnach
- de vennootschap "J.V.H. Consulting LTD", met maatschappelijke zetel te London.

De vergadering beslist, deze bestuurders vanaf 30 juni 2009 uit hun functies te herroepen. Het aantal bestuurders wordt vanaf 1 juli 2009 vastgesteld op twee. Worden benoemd vanaf 1 juli 2009:

- a) de commanditaire vennootschap op aandelen VHB INVEST, voornoemd, welke de heer Julien Vanhollebeke als vaste vertegenwoordiger benoemd heeft.
- b) de heer Julien Freddy Leon VANHOLLEBEKE, voornoemd, geboren te Beernem op 22 juli 1954, wonende te 8380 Brugge - Zeebrugge, Zeedijk 6, bus 8.
hier aanwezig en die aanvaarden.

Het mandaat van de benoemde bestuurders zal onmiddellijk na de jaarvergadering in 2014 een einde nemen.

De algemene vergadering besluit het mandaat van eventuele commissarissen vanaf 30 juni 2009 te herroepen en geen nieuwe commissarissen te benoemen daar de vennootschap vanaf 1 juli 2009 er niet toe gehouden is.

Stemming: deze beslissing wordt aangenomen met eenparigheid van stemmen.

*Negende beslissing
Volmachten*

De vergadering verleent alle volmachten aan de raad van bestuur voor de uitvoering van wat voorafgaat.

Stemming: deze beslissing wordt aangenomen met eenparigheid van stemmen.

Raad van bestuur

Nadat de nieuwe raad van bestuur is samengesteld, heeft deze verklaard zich geldig te verenigen met het oog op de benoeming van de voorzitter en de afgevaardigde bestuurder(s). Bij eenparigheid van stemmen beslist de raad tot voorzitter te benoemen: de heer Julien Vanhollebeke.

En tot afgevaardigde bestuurder te benoemen: de vennootschap VHB INVEST, vertegenwoordigd door de heer Julien Vanhollebeke.

De afgevaardigde bestuurder wordt belast met het dagelijks beheer van de vennootschap en de vertegenwoordiging van de vennootschap wat dit beheer betreft.

Kosten

De voorzitter verklaart dat het bedrag van de kosten, uitgaven, vergoedingen of lasten van welke aard ook die ten laste vallen van de vennootschap of die te haren laste worden gelegd ten gevolge van de kapitaalverhoging wordt begroot op ongeveer 1.500,00 euros.

Eenzelvigheid van partijen

De naam, voornamen en woonplaats der partijen werden vastgesteld door de notaris op zicht van hun identiteitskaart.

Afsluiting van de vergadering

Daar de dagorde is afgewerkt, wordt de vergadering opgeheven om 19:50 uur.

Waarvan ondergetekende notaris onderhavig proces-verbaal heeft opgesteld.

Op plaats en datum vermeld.

Nadat de notaris integrale voorlezing heeft gegeven en toelichting heeft verstrekt omdat hij ertoe was verzocht of gewoonweg omdat hij het nuttig achtte, hebben de aandeelhouders en bestuurders met ons, notaris, getekend.

Augmentation du capital - Modification du siège social, de l'objet social, de l'exercice social - Révocation et nomination d'administrateurs.

L'an deux mille neuf, le vingt-cinq juin.

En l'étude du notaire soussigné, à Saint-Vith

Devant Bernard SPROTEN, notaire de résidence à Saint-Vith

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "STONE CONSULTING S.A." ayant son siège social à 27, Huewelerstroos, L-8521 Beckerich.

La société a été constituée suivant acte reçu par le notaire Joseph Elvinger, de résidence à Luxembourg, le quinze janvier 2001, publié au Mémorial C le douze septembre 2001, sous le numéro 748.

Dont les statuts ont été modifiés à plusieurs reprises et en dernier lieu suivant procès-verbal dressé par le notaire Anja HOLTZ, de résidence à Wiltz, le vingt-neuf août 2005 publié au Mémorial C le 17 janvier 2006 sous le numéro 113.

Bureau

La séance est ouverte à 19:30 heures, sous la présidence de Monsieur Julien Freddy Leon VANHOLLEBEKE, ci-après nommé, président du conseil d'administration.

Vu que le procès-verbal de la présente assemblée générale est acté par le notaire Bernard Sprotten, il n'est pas nommé de secrétaire.

L'assemblée choisit comme scrutateur: Monsieur MÜSCH Werner Paul Anton, né à Saint-Vith le 21 mars 1962, demeurant à Sankt Vith - Recht, Zur Kaiserbaracke 43.

Composition de l'assemblée

Sont présents ou représentés les actionnaires suivants, lesquels déclarent être propriétaires du nombre d'actions ci-après:

1) La société en commandite simple sur actions VHB INVEST, ayant son siège social à 8380 Brugge - Zeebrugge, Zeedijk 6, boîte 3, numéro d'entreprise 0884.605.257, ici représentée par le gérant statutaire, Monsieur Julien Freddy Leon VANHOLLEBEKE, né à Beernem le 22 juillet 1954, demeurant à 8380 Brugge - Zeebrugge, Zeedijk 6, boîte 8.

Propriétaire d'une action.

2) Monsieur Julien Freddy Leon VANHOLLEBEKE, prénommé.

Propriétaire de 99 actions.

Total: 100 actions, représentant la totalité du capital.

Exposé du président

Le président expose et requiert le notaire soussigné d'acter que:

A. - La présente assemblée a pour ordre du jour:

1° Augmentation de capital, à concurrence de trente-et-un mille (31.000,00) Euros, pour le porter à soixante-deux mille (62.000,00) Euros, par la création de 100 actions nouvelles avec une valeur nominale de 310 euros, du même type et jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes et participant aux résultats de la société à partir de leur création.

Ces actions nouvelles seront immédiatement souscrites en espèces, au pair comptable de trois cent dix (310) euros chacune. Ces actions ont été entièrement libérées à la souscription.

2° Renonciation éventuelle au droit de préférence - Souscription et libération des actions nouvelles.

3° Constatation de la réalisation effective de l'augmentation de capital.

4° Transfert du siège social et changement de la nationalité de la société.

5° Modification de l'objet social.

6° Modification de l'exercice social.

7° Modification des articles 1, 2, 3, 5 et 20 des statuts.

8° Révocation et nomination d'administrateurs.

9° Pouvoirs à conférer au conseil administration pour l'exécution des résolutions à prendre sur les objets qui précèdent.

B. - Il existe actuellement 100 actions, chacune avec une valeur nominale de 310 euros.

Il résulte de la composition de l'assemblée que toutes les actions sont représentées.

La présente assemblée est donc légalement constituée et peut délibérer et statuer valablement sur tous les points à l'ordre du jour sans qu'il doive être justifié de l'accomplissement des formalités relatives aux convocations.

C. - Pour être admises, les propositions reprises aux points 1°, 2°, 3°, 5°, 6° et 7° à l'ordre du jour doivent réunir les trois quarts des voix pour lesquelles il est pris part au vote, le point 4° à l'unanimité et les autres propositions doivent réunir la majorité simple des voix.

D. - Chaque action donne droit à une voix.

Constatation de la validité de l'assemblée.

L'exposé du président est reconnu exact par l'assemblée; celle-ci se reconnaît valablement constituée et apte à délibérer sur les objets à l'ordre du jour.

Délibération

L'assemblée aborde l'ordre du jour et, après avoir délibéré, prend les résolutions suivantes:

Première résolution Augmentation de capital

L'assemblée générale décide d'augmenter le capital, à concurrence de trente-et-un mille (31.000,00) euros, pour le porter à soixante-deux mille (62.000,00) euros, par la création de cent (100) actions nouvelles, avec une valeur nominale de 310 euros chacune, du même type et jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes et participant aux résultats de la société à partir de leur création.

Ces actions nouvelles seront immédiatement souscrites en espèces, au pair comptable de 310 euros chacune. Ces actions ont été entièrement libérées à la souscription.

Vote: cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Deuxième résolution Souscription et Libération

À l'instant, intervient la société VHB INVEST, représentée par Monsieur Julien Vanhollebeke, actionnaire, dont question dans la composition de l'assemblée. VHB INVEST déclare avoir parfaite connaissance de la présente augmentation de capital, du délai d'exercice de la souscription, des informations financières et comptables de l'opération et des conséquences financières résultant de la renonciation au droit de préférence au profit de son coactionnaire. VHB INVEST déclare renoncer, de manière expresse et irrévocable, à son droit de préférence et à son délai d'exercice au profit du souscripteur ci-après désigné.

Monsieur Julien Vanhollebeke repris dans la composition de l'assemblée générale, est ici intervenu. Lequel, après avoir entendu lecture de tout ce qui précède, déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la présente société.

Il déclare ensuite souscrire les 100 actions nouvelles en espèces, au pair comptable de 310 euros chacune.

Le souscripteur déclare, et tous les membres de l'assemblée reconnaissent, que chacune des actions ainsi souscrites est entièrement libérée par un versement en espèces qu'il a effectué au compte n° 088-2430723-92 ouvert au nom de la société auprès de la Dexia Banque, de sorte que la société a dès à présent de ce chef à sa disposition une somme de 31.000,00 euros.

Une attestation de l'organisme dépositaire en date du 24 juin 2009 reste ci-annexée.

Vote: cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Troisième résolution

Constatation de la réalisation effective de l'augmentation de capital

Tous les membres de l'assemblée requièrent le notaire soussigné d'acter que l'augmentation de capital est intégralement souscrite, que chaque action nouvelle est entièrement libérée et que le capital est ainsi effectivement porté à 62.000,00 euros et est représenté par 200 actions, d'une valeur nominale de 310 euros chacune.

Vote: cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Quatrième résolution

Transfert du siège social et changement de la nationalité de la société

L'assemblée générale décide de transférer le siège social à partir du 1^{er} juillet 2009 de L-8521 Beckerich, 27, Huewelerstrooss, à 8020 Oostkamp, Gaston Roelants-straat 16, boîte 1, en Belgique et en conséquence de changer la nationalité de la société de sorte qu'elle aura à partir du 1^{er} juillet 2009 la nationalité belge.

Vote: cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Cinquième résolution

Modification de l'objet social

L'assemblée décide d'ajouter les activités suivantes à l'objet social: import et export, commerce de gros et de détail de matériaux de construction, pierres naturelles et carrelages et ce au sens le plus large du terme.

Vote: cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Sixième résolution

Modification de l'exercice social

L'assemblée générale décide de modifier l'exercice social de la société. Dorénavant l'exercice social commence le 1^{er} juillet pour se terminer le 30 juin de l'année suivante. L'exercice social en cours se clôture le 30 juin 2009.

Vote: cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Septième résolution

Modification des statuts

L'assemblée décide d'apporter aux statuts les modifications suivantes:

- article 1.1: à partir du 1^{er} juillet 2009 le mot "luxembourgeoise" est supprimé
- article 2.1.: à partir du 1^{er} juillet 2009 la première phrase de cet article est remplacée par le texte suivant: "Le siège social est établi à 8020 Oostkamp. Gaston Roelandsstraat 16 - Boîte 1."
- article 2.2.: à partir du 1^{er} juillet 2009 les mots "dans le Grand-Duché de Luxembourg" sont remplacés par les mots "en Belgique".
- article 2.3: cet article est supprimé.
- Article 3.1: A la fin de cet article est ajouté le texte suivant: "En outre, la société a comme objet: import et export, commerce de gros et de détail de matériaux de construction, pierres naturelles et carrelages et ce au sens le plus large du terme."
- article 5: cet article est remplacé par le texte suivant: "Le capital social est fixé à la somme de 62.000,00 euros et est représenté par 200 actions, d'une valeur nominale de 310 euros. Chaque action représente un deux centième de l'avoir social. Le capital social est entièrement libéré.
- article 20.1: Cet article est remplacé par le texte suivant: "L'exercice social commence le 1 juillet en se termine le 30 juin de l'année suivante."

Vote: cette résolution, votée article par article, est adoptée à l'unanimité.

Huitième résolution

Démission et nomination d'administrateurs

Le conseil d'administration se compose actuellement des administrateurs suivants:

- Monsieur Julien VANHOLLEBEKE, prénommé
- la société "European Fiduciary Advisors S.A.. ayant son siège social à L-Marnach, 12, rue de Marbourg, représentée par Monsieur Willy Francken, demeurant à Marnach
- la société "J.V.H. Consulting LTD". ayant son siège à London

L'assemblée décide de révoquer les mandats de ces administrateurs à partir du 30 juin 2009. A partir du 1^{er} juillet 2009 le nombre des administrateurs sera de deux. Sont nommés à partir du 1^{er} juillet 2009:

- a) la société en commandite sur actions VHB INVEST, prénommée, laquelle a nommé Monsieur Julien Vanhollebeke comme représentant permanent.

b) Monsieur Julien Freddy Leon VANHOLLEBEKE, prénommé, né à Beernem le 22 juillet 1954, demeurant à 8380 Brugge - Zeebrugge, Zeedijk 6, bus 8

Ici présents et qui acceptent leur mandat.

Le mandat des administrateurs nommés expirera immédiatement après l'assemblée générale ordinaire de l'année 2014.

L'assemblée décide de révoquer à partir du 30 juin 2009 le mandat de commissaires éventuels et de ne pas nommer de nouveaux commissaires vu qu'elle n'y est plus obligée à partir du 1^{er} juillet 2009.

Vote: cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Neuvième résolution

Pouvoirs

L'assemblée confère tous pouvoirs au conseil d'administration pour l'exécution des résolutions prises sur les objets qui précèdent.

Vote: cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Conseil d'administration

Et a l'instant le conseil d'administration étant constitué, celui-ci déclare se réunir valablement aux fins de procéder à la nomination des président et administrateur-délégué.

Le conseil décide à l'unanimité de nommer comme président: Monsieur Julien Vanhollebeke.

Et de nommer comme administrateur délégué: la société VHB INVEST, représentée par Monsieur Julien Vanhollebeke.

L'administrateur délégué est investi de la gestion journalière de la société ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion.

Frais

Le président déclare que le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de l'augmentation de capital, s'élève à environ 1.500,00 euros.

Identification des parties

Les nom, prénoms et domicile des parties ont été établis par le notaire au vu de leur carte d'identité.

Clôture

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19:50 heures.

De tout quoi, le notaire soussigné a dressé le présent procès-verbal. Lieu et date que dessus.

Lecture intégrale faite, tous commentaires sollicités ou simplement utiles ayant été fournis par le notaire, les actionnaires et administrateurs ont signé avec le notaire.

Signatures.

Enregistré à Diekirch, le 08 juillet 2009. Relation: DIE/2009/6693. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Ch. Ries.

Attestation

(délivrée en application de l'art. 600 ou 311 du code des sociétés du 7 mai 1999.)

Dexia Banque S.A., Bd. Pachéco 44, 1000 BRUXELLES atteste par la présente qu'une somme de EUR *31 000,00* (trente-et-un mille) a été versée sur le compte n° 088-2430723-92 ouvert en ses livres au nom de la société STONE CONSULTING S A dont le siège social est établi à L-8521 Beckerich, Route de Hovelange 27/A

Dexia Banque S.A. s'engage à ne laisser disposer du montant réservé qu'après avoir reçu du notaire instrumentant, l'information relative à la passation de l'acte qui confirme l'augmentation du capital.

Remarque:

Si l'on ne procède pas à l'augmentation de capital de la société précitée, le montant versé ne sera libéré qu'après restitution de l'attestation originale.

L'attestation originale se caractérise par le timbre sec portant l'écusson officiel de Dexia Banque.

Fait à Bruxelles, le 24 juin 2009.

P. BRAUN, Responsable Personnes
morales & Groupements.

POUR EXPEDITION CONFORME

Liège,

Bernard Sproten, Notaire .

Enregistré à Diekirch, le 08 juillet 2009. Relation: DIE/2009/6693. Reçu douze euros 12,00 €

Le Receveur (signé): Ch. Ries.

Référence de publication: 2009084524/368.

(090100784) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2009.

Trimerson Participations S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 55, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 63.313.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

BRIMEYER Georges.

Référence de publication: 2009087137/10.

(090104250) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2009.

Investment Industries S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 54.217.

*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue au siège social
à Luxembourg, le 12 juin 2009*

Monsieur DE BERNARDI Alexis et Monsieur ROSSI Jacopo sont renommés administrateurs.

Monsieur HEITZ Jean-Marc est renommé commissaire aux comptes.

Monsieur KARA Mohammed, expert-comptable, 17, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg, est nommé nouvel administrateur en remplacement de Madame RIES-BONANI Marie-Fiore, administrateur sortant.

Les mandats viendront à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2012.

Pour extrait sincère et conforme

INVESTMENT INDUSTRIES S.A.

Jacopo ROSSI / Alexis DE BERNARDI

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2009086910/18.

(090104017) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2009.

Pettinaroli Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 61.370.

*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue au siège social
à Luxembourg, le 30 juin 2009*

Monsieur DE BERNARDI Alexis et Monsieur PETTINAROLI Ugo sont renommés administrateurs. Monsieur HEITZ Jean-Marc est renommé commissaire aux comptes.

Monsieur REGGIORI Robert, expert-comptable, 17, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg, est nommé nouvel administrateur en remplacement de Madame RIES-BONANI Marie-Fiore, administrateur sortant.

Les mandats viendront à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2012.

Pour extrait sincère et conforme

PETTINAROLI FINANCE S.A.

Robert REGGIORI / Alexis DE BERNARDI

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2009086891/18.

(090104060) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2009.

Discovery Group of Funds, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1347 Luxembourg, 6A, Circuit de la Foire Internationale.
R.C.S. Luxembourg B 75.435.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires du 30 avril 2009

Le conseil d'administration se compose comme suit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires qui sera tenue en 2010:

Ms Ann-Charlotte Lawyer avec adresse professionnelle à L-1347 Luxembourg, 6a, Circuit de la Foire Internationale
président du conseil d'administration

Mrs Kerstin Lindgren avec adresse professionnelle à L-1347 Luxembourg, 6a, Circuit de la Foire Internationale

Mr Gavin Byrnes avec adresse professionnelle à L-1347 Luxembourg, 6a, Circuit de la Foire Internationale

Est nommé réviseur indépendant pour un mandat d'un an prenant fin à la même date:

Ernst & Young S.A. avec adresse professionnelle à L-5365 Munsbach, 7, Parc d'Activité Syrdall.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009086974/18.

(090103722) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2009.

Maltese Finance, Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 47, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 95.147.

Extrait sincère et conforme du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue à Luxembourg le 29 juin 2009 à 10:00 heures.

Il résulte dudit procès-verbal que:

1. Le mandat de M. Matthijs BOGERS en tant qu'administrateur de la Société et ayant son adresse professionnelle au 47, Boulevard Royal est reconduit pour une période de six ans avec effet à partir de la date de l'assemblée.

2. Le mandat de M. Stéphane HEPINEUZE en tant qu'administrateur de la Société ayant son adresse professionnelle au 47, Boulevard Royal est reconduit pour une période de six ans avec effet à partir de la date de l'assemblée

3. Le mandat de M. Kemal AKYEL en tant qu'administrateur de la Société ayant son adresse professionnelle au 47, Boulevard Royal est reconduit pour une période de six ans avec effet à partir de la date de l'assemblée.

4. Le mandat de European Trust Services (Luxembourg) S.à r.l., société de droit luxembourgeois, enregistrée auprès du registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 33.065, ayant son siège social au 47, Boulevard Royal, 2449 Luxembourg, en tant que commissaire aux comptes est reconduit pour une période de six ans

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 juillet 2009.

Maltese Finance

Représentée par M. Stéphane Hépineuze

Administrateur

Référence de publication: 2009086985/24.

(090103691) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2009.

Saipem Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 31.002,00.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 70, Grand-rue.
R.C.S. Luxembourg B 65.133.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle du 15 avril 2009

Il résulte du procès-verbal de ladite assemblée générale des actionnaires qu'à l'unanimité des voix, l'assemblée a, entre autres, ratifié la nomination, en qualité d'administrateur du groupe A, de Monsieur Roberto STRANIERI demeurant professionnellement à 29, Nieuwe Waterwegstraat, NL-3115 HE SCHIEDAM, cooptée par une décision du conseil d'administration dont l'extrait du procès-verbal de la réunion dudit Conseil d'Administration a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg le 10 février 2009 sous le N° L090023419.05.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme
SAIPEM LUXEMBOURG S.A.
Giancarlo Denegri / Roberto Stranieri / Pascal Wiscour-Contier
Le Conseil d'Administration

Référence de publication: 2009086922/19.

(090103862) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2009.

Embu Investments spółka z ograniczona odpowiedzialnoscia Oddzial w Luksemburgu - Embu Investments spółka z ograniczona odpowiedzialnoscia Branch in Luxembourg, Succursale d'une société de droit étranger.

Adresse de la succursale: L-1882 Luxembourg, 12, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 146.959.

—
OUVERTURE DE SUCCURSALE

*Resolution of the Management Board passed at the registered office of the Company on July 9th, 2009
at Al. Jerozolimskie 56C, 00-803 Warsaw, Poland*

1. Management Board of Embu Investments sp. z o.o., having its registered office in Warsaw, at Aleje Jerozolimskie 56C (00-803 Warsaw), entered into register of entrepreneurs of the National Court Register under KRS no. 0000321848, (hereinafter referred to as the "Company")

hereby resolves to create a branch of the Company in Luxembourg (hereinafter referred to as the "Branch").

The Branch will act under the name "Embu Investments spółka z ograniczona odpowiedzialnoscia Oddzial w Luksemburgu" and can use the translated name "Embu Investments spółka z ograniczona odpowiedzialnoscia Branch in Luxembourg" in dealings with any foreign entities or official bodies.

The registered office of the Branch is fixed at 12, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.

The Branch will carry out the activities within the scope of the activities carried out by the Company.

2. Mr Ismaël Hajjar, living at 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, is appointed as legal representative of the Company in the Branch, giving him all the powers to ensure the daily management of the Branch.

He is in particular authorized:

- to take all the necessary measures to ensure the daily management of the branch including: to sign all documents and correspondence, enter into contracts required for daily functioning of the Branch, make financial and contractual commitments on behalf of the Branch, the may have been allocated to the Branch and in this scope in particular: sign contracts which will grant rights to use the IP and similar rights allocated to by the Branch to third persons, collect remuneration, amend and terminate such contracts, to take all the actions required to protect the IP and similar rights that may be allocated to the Branch, to prevent and stop their abuse and to take all legal and actual actions to that effect, to perform the rights of the shares that may be allocated to the Branch, to appear on shareholders meetings and exercise voting rights thereof, to collect dividend, to sell, otherwise transfer or encumbrance such shares in a way he deems appropriate;
- to dispose of the account of the Branch, to authorize wire transfers and cash payments;
- to sign any leases or other contracts granting the right to use premises required for the operation of the branch, contracts of employment or any other documents necessary for the establishment of the Branch and the operation of its business and to do all such further acts and execute such further documents in connection therewith as he considers appropriate.

Kenneth Anthony Morgan

Sole member of the Management Board of Embu Investments sp. z o.o.

Il résulte des décisions du Conseil d'administration tenu le 9 juillet 2009 au siège social de la société EMBU Investments spółka z ograniczona odpowiedzialnoscia (société à responsabilité limitée) (ci-dessous appelé «la Société») de créer une succursale au Luxembourg qui agira sous le nom de «Embu Investments spółka z ograniczona odpowiedzialnoscia Oddzial w Luksemburgu» et pourra utiliser le nom traduit «Embu Investments spółka z ograniczona odpowiedzialnoscia Branch in Luxembourg» pour négocier avec des sociétés étrangères ou des organismes officiels. (ci-dessous appelé «la Succursale»). La Succursale aura les caractéristiques suivantes:

- 1) Le siège social de la Succursale est établi au 12, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.
 - 2) La Succursale effectuera des activités de financement et de détention de participation.
 - 3) La société est enregistrée auprès du registre de commerce sous KRS n°0000321848
 - 4) L'administrateur de la société est Monsieur Kenneth Anthony Morgan, né le 25/04/1964 à Dublin, Irlande, demeurant au 56C Al. Jerozolimskie 00-803 Varsowie, Pologne.
 - 5) Le représentant permanent est Monsieur Ismaël Hajjar, demeurant au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg.
- Il est autorisé:

- à prendre toutes les décisions nécessaires à la gestion quotidienne de la Succursale incluant: signer tous les documents et correspondances, conclure des contrats pour la gestion quotidienne de la Succursale, prendre des engagements financiers et contractuels au nom de la Succursale et en particulier de signer des contrats qui garantiront d'utiliser les droits de propriété intellectuelle et droits similaires qui seront alloués par la Succursale à une tierce personne, collecter les rémunérations liées aux droits de propriété intellectuelle, modifier et finaliser lesdits contrats, prendre toutes les mesures nécessaires pour protéger la propriété intellectuelle et les droits similaires affectés à la Succursale, prévenir et arrêter les abus, et prendre toutes les mesures nécessaires à cet effet, d'accomplir les droits des actions qui peuvent être alloués à la succursale, être présent à l'assemblée des actionnaires et exercer son droit de vote, percevoir des dividendes, vendre ou transférer ou faire toute autre opération en relation avec les actions;

- de disposer des comptes de la Succursale, d'autoriser des virements ainsi que des paiements bancaires;

- de signer tout type de contrats garantissant le droit d'utiliser les locaux nécessaires aux activités de la Succursale, les contrats de travail ou tout autre document nécessaire à l'établissement de la Succursale et à la réalisation de son activité et tous autres arrangements qui seraient nécessaires dans le déroulement des affaires.

Référence de publication: 2009086020/65.

(090102922) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2009.

International Opportunities Funds, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1736 Senningerberg, 1A, Heienhaff.

R.C.S. Luxembourg B 81.110.

—
Extraits des Résolutions prises lors du conseil d'administration du 30 juin 2009

Il résulte du conseil d'administration qui s'est tenu en date du 30 juin 2009, que Mr Mishra Suraj a démissionné en sa qualité d'administrateur de la Société avec effet immédiat au 30 juin 2009.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Pour International Opportunities Funds

The Bank of New York Mellon (Luxembourg) S.A.

DOM STONE / DAWIOS

AVP / -

Référence de publication: 2009086919/16.

(090103988) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2009.

Landsbanki Luxembourg Investment Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-8070 Bertrange, 31, Zone d'Activités Bourmicht.

R.C.S. Luxembourg B 123.517.

—
Extrait de l'Assemblée Générale Annuelle des Actionnaires qui a eu lieu le vendredi 12 juin 2009 à 11 heures dans les locaux de Citibank International plc (Luxembourg Branch), 31, Z.A. Bourmicht, L-8070 Bertrange

L'Assemblée approuve la ré-élection de:

- Monsieur Jonathan Carey, résidant, 1 Grosvenor Place, SW1X 7JJ London, Royaume-Uni
- Monsieur Torben Bjerregaard, résidant, 85-91 route de Thionville L-2611 Luxembourg, et
- Monsieur Garth Lorimer Turner, résidant, Cumberland House, 1 Victoria Street, Hamilton HM 11 Bermudes, pour une durée de un an se terminant à la date de la prochaine assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2010.

L'Assemblée approuve l'élection de

- Me Jacques Elvinger, 2, Place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg pour une durée de un an se terminant à la date de la prochaine assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2010.

L'Assemblée approuve également la ré-élection des Auditeurs ("réviseur d'entreprises agréé") PricewaterhouseCoopers, 400, Route d'Esch, L-1014 Luxembourg pour une durée de un an se terminant à la date de la prochaine assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2010

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour le compte Landsbanki Luxembourg Investment Fund SICAV

Citibank International plc (Luxembourg Branch)

LIEVE BEELEN

Référence de publication: 2009086921/24.

(090103977) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2009.

Soceurfin S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R.C.S. Luxembourg B 57.537.

—
Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration qui s'est tenue le 11 juin 2009

Résolution.

Le Conseil d'Administration décide à l'unanimité de nommer Monsieur Joseph WINANDY en tant que Président du Conseil d'Administration.

Pour copie conforme
J. WINANDY / COSAFIN S.A.
Président / Administrateur

Référence de publication: 2009087861/14.

(090104793) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2009.

New Millennium, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 8, avenue de la Liberté.
R.C.S. Luxembourg B 71.256.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue le 15 avril 2009 à 10.00 heures au siège social.

Cinquième résolution

L'assemblée renouvelle le mandat des Administrateurs et du Réviseur d'entreprise jusqu'à la date de l'assemblée générale ordinaire qui clôturera les comptes 2009:

Le Conseil d'Administration:

Giampietro Nattino, Banca Finnat Euramerica SpA - 49, Piazza del Gesù -I-00184 Roma, Président
Arturo Nattino, Banca Finnat Euramerica SpA - 49, Piazza del Gesù, -I-00184 Roma, Vice président
Nino Addonizio, NordSüd Asset Management AG - 6, Waldmannstrasse - CH-8001 Zürich, Administrateur
Antonio Mauceri, NordSüd Asset Management AG - 6, Waldmannstrasse - CH-8001 Zürich, Administrateur
Alberto Alfiero, Banca Finnat Euramerica S.p.A, - 49, Piazza del Gesù, - I-00184 Roma, Administrateur

Le Réviseur d'Entreprises:

KPMG Audit, 31, Allée Scheffer L - 2520 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme
New Millennium
Sanpaolo Bank S.A.
Banque Domiciliataire
Signatures

Référence de publication: 2009087858/25.

(090104572) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2009.

Reacomex, Société Anonyme.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.
R.C.S. Luxembourg B 47.825.

—
Extraits des résolutions de l'assemblée générale ordinaire tenue à Luxembourg le 30 juin 2009

Cinquième résolution

L'Assemblée ratifie la cooptation comme Administrateurs, de Monsieur Laurent ONNO et de Monsieur Christian LE HIR, dont l'adresse professionnelle est 30 avenue Pierre Mendès-France F-75013 PARIS.

Sixième résolution

L'Assemblée décide d'élire Administrateurs:

Monsieur Laurent ONNO
Monsieur Hervé MONIN

Monsieur Christian LE HIR

Et NATIXIS dont le siège social est au 30, avenue Pierre Mendès-France F-75013 PARIS. Son représentant permanent au Conseil d'Administration sera Monsieur Yves LANAUD, dont l'adresse professionnelle est identique.

Le mandat des Administrateurs viendra à expiration à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice 2009.

Septième résolution

L'Assemblée décide, conformément aux dispositions de l'article 100 de la loi modifiée du 6 décembre 1991, de nommer Réviseur Indépendant de la société:

KPMG Audit 9, Allée Sheffer L-2520 Luxembourg

dont le mandat viendra à expiration à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice social 2009.

Pour la Société REACOMEX

Aon Captive Services Group (Europe)

Signature

Référence de publication: 2009087834/29.

(090104919) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2009.

NPEI Lux S.A. SICAR, Société Anonyme sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 68-70, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 103.855.

Extrait des résolutions adoptées par l'assemblée générale ordinaire annuelle des actionnaires de NPEI Lux S.A. tenue à Luxembourg le 25 juin 2009.

Lors de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue à Luxembourg le 25 juin 2009, il a été décidé de:

1. réélire Deloitte S.A., société anonyme dont le siège social est situé au 560, Rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 67895, en tant que réviseur d'entreprises de la Société jusqu'à l'assemblée générale des actionnaires devant se tenir en l'année 2010 pour statuer sur l'approbation des comptes annuels au 31 décembre 2009;

2. réélire, jusqu'à l'assemblée générale des actionnaires devant se tenir en l'année 2010 pour statuer sur l'approbation des comptes annuels au 31 décembre 2009, les administrateurs de la Société, à savoir:

- Mr Pierre Hervé, demeurant au 5-7, rue de Montessuy, F-75340 Paris Cedex 7;
- Mr Vincent Goy, demeurant au 68-70, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg;
- Mr Xavier Guyard, demeurant au 51, avenue J.-F. Kennedy, L-1855 Luxembourg;
- Mr Gerard Ferret, demeurant au 51, avenue J.-F Kennedy, L-1855 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 juin 2009.

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2009087837/24.

(090104946) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2009.

Ecotropic Consulting S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5444 Schengen, 5, rue Baachergaass.

R.C.S. Luxembourg B 123.130.

Am 07. Juli 2009 fand unter Verzicht auf die Form- und Fristvorschriften des Gesellschaftsvertrags eine außerordentliche Gesellschafterversammlung der ECOTROPIC Consulting S. A., eingetragen im HR unter B 123130, statt, an der teilnahmen

Frau Dr. Gisela Pauli sowie die Herren Josef Dobelke, Tadeu Caldas und Miha Pogacnik.

Damit war das gesamte Aktienkapital anwesend.

Die Tagesordnung der Gesellschafterversammlung wurde wie folgt festgelegt:

Neubesetzung des Verwaltungsrats

Die Versammlung bestellte Herrn Dipl. Ing. Tadeu Caldas zum Versammlungsleiter und Herrn J. Dobelke zum Protokollführer. Zum Stimmzähler wurde Frau Dr. Pauli gewählt. Sodann trat die Gesellschafterversammlung in die Tagesordnung ein.

Zu dem einzigen Punkt der Tagesordnung wurden folgende Beschlüsse gefasst:

- Zum weiteren Mitglied des Verwaltungsrats wird berufen Herr Miha Pogacnik, wohnhaft 37, Isestraße, D-20144 Hamburg. Herr Pogacnik ist verantwortlich für alle Fragen, die die neu gegründete S.e.c.s. betreffen.

- Sodann scheidet Frau Dr. G. Pauli aus dem Verwaltungsrat aus.

- Damit setzt sich der Verwaltungsrat aus folgenden Personen zusammen:

Herrn Dipl. Ing. Agronom Tadeu Caldas

Herrn Kulturbotschafter Miha Pogacnik

Herrn J. Dobelke.

Sämtliche Beschlüsse wurden einstimmig gefasst.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Schengen, am 07.07.2009.

Unterschrift

Protokollführer

Référence de publication: 2009087800/30.

(090105093) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2009.

Pomme Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 46.226.

— DISSOLUTION

L'an deux mille neuf, le vingt-six juin.

Par-devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

A COMPARU:

Monsieur Frans OBUS, indépendant, né à Buggenhout (Belgique) le 26 janvier 1943, demeurant à B-9230 Wetteren, Brusselsesteenweg, ici représenté par Monsieur Geert DIRKX, expert-comptable, domicilié professionnellement à L-2128 Luxembourg, 66, rue Marie-Adélaïde, en vertu d'une procuration sous seing privée donnée à Wetteren (Belgique) le 19 juin 2009.

Laquelle procuration, après avoir été signée par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être enregistrée en même temps.

Lequel comparant a, par son mandataire, prié le notaire d'acter que:

- La société anonyme "POMME HOLDING S.A.", R.C.S. Luxembourg numéro B 46.226, fut initialement constituée sous la dénomination "POMME S.A.", aux termes d'un acte reçu par le notaire Francis KESSELER, de résidence à Esch-sur-Alzette en date du 14 février 2001, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 111 du 25 mars 1994, et dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par le prédit notaire Francis Kessler en date du 14 février 2001, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 845 du 4 octobre 2001;

- La société a actuellement un capital de neuf cent vingt-quatre mille cent cinquante euros (924.150.- EUR) représenté par six cent six (606) actions d'une valeur nominale de mille cinq cent vingt-cinq euros (1.525.- EUR) chacune, entièrement libérées;

- Le comparant s'est rendu successivement propriétaire de la totalité des actions de la société "POMME HOLDING S.A.";

- Par la présente, le comparant en tant qu'actionnaire unique prononce la dissolution de la société "POMME HOLDING S.A." avec effet immédiat;

- Le comparant en sa qualité de liquidateur de la société "POMME HOLDING S.A." déclare que l'activité de la société a cessé, que le passif connu de ladite société a été payé ou provisionné;

- L'actionnaire unique s'engage expressément à prendre à sa charge tout passif pouvant éventuellement encore exister à charge de la société et impayé ou inconnu à ce jour avant tout paiement à sa personne; partant la liquidation de la société est à considérer comme faite et clôturée;

- Le comparant reconnaît avoir pris connaissance et approuver un bilan de clôture en date de ce jour;

- L'actionnaire unique donne décharge pleine et entière aux administrateurs et commissaire pour leur mandat jusqu'à ce jour;

- Le mandant donne tous pouvoirs à Monsieur Geert DIRKX, pour procéder au dépôt desdits comptes annuels et des déclarations fiscales y afférentes;

- Les livres et documents de la société dissoute seront conservés pendant cinq ans auprès de la société DEC s.à r.l. au 66, rue Marie-Adélaïde, L-2128 Luxembourg;

- Sur ce, le mandataire de la partie comparante a présenté au notaire le certificat d'actions au porteur qui a été immédiatement lacéré.

Sur base de ces faits le notaire a constaté la dissolution de la société "POMME HOLDING S.A.".

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, il a signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: G. Dirckx et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 1^{er} juillet 2009. Relation: LAC/2009/25556. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 juillet 2009.

Martine SCHAEFFER.

Référence de publication: 2009088504/5770/54.

(090106252) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2009.

DAM Arch S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 26-28, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 116.079.

Il résulte des résolutions prises par l'associé unique en date du 1^{er} juillet 2009 que:

Suite à la lettre de démission en date du 1^{er} juillet 2009,

- M. Robert Wardrop, gérant de la Société, demeurant à 25 Canada Square Canary Wharf, E14 5LQ Londres, Grande-Bretagne;

a démissionné en tant que gérant de la classe A de la Société avec effet immédiat.

Il résulte également que:

- M. Gordon Tichell, chief financial officer, né le 14 septembre 1966 à New-York, Etats-Unis d'Amérique, demeurant à 2, rue Um Haff, L-1898 Luxembourg est nommé gérant de la classe A de ma Société avec effet immédiat pour une période illimitée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 juillet 2009.

Pour la Société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009088397/21.

(090104781) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2009.

World Investments Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 71.318.

L'an deux mille neuf, le trente juin.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem (Luxembourg).

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme holding "WORLD INVESTMENTS HOLDING S.A.", ayant son siège social au 3, avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 71 318, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 12 août 1999, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 829 du 8 novembre 1999, et dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 16 décembre 2005, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 604 du 23 mars 2006.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Norbert SCHMITZ, employé privé, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire Monsieur Eric GERARD, employé privé, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutatrice Madame Maryline WALTENER, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée "ne varietur" par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Resteront pareillement annexées au présent acte, avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant.

Le Président expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

1. Décision d'augmenter le capital social d'un million huit cent mille euros (EUR 1.800.000,-) pour le porter de son montant actuel d'un million euros (EUR 1.000.000,-) à deux millions huit cent mille euros (EUR 2.800.000,-) par la création de cent quatre vingt mille (180.000) actions nouvelles sans désignation de valeur chacune jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes.

2. Souscription de cent quatre vingt mille (180.000) actions par l'apport et la transformation en capital d'une créance certaine, liquide et exigible d'un montant d'un million huit cent mille euros.

3. Modification afférente de l'article 5 des statuts;

4. Divers.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide d'augmenter le capital social à concurrence d'un million huit cent mille euros (EUR 1.800.000,-) pour le porter de son montant actuel d'un million euros (EUR 1.000.000,-) à deux millions huit cent mille euros (EUR 2.800.000,-) par la création de cent quatre-vingt mille (180.000) actions nouvelles sans désignation de valeur nominale, ayant les mêmes droits et avantages que les actions existantes.

Cette augmentation de capital sera réalisée par l'apport et la transformation en capital d'une créance certaine, liquide et exigible d'un montant d'un million huit cent mille euros (EUR 1.800.000,-) existant à charge de la société au profit de "TALENTURE FIDUCIARIA S.A.", établie et ayant son siège social à Palazzo Gargantini la Riva Albertolli, CH-6900 Lugano.

Souscription et libération

De l'accord de tous les actionnaires, les actions nouvelles sont souscrites à l'instant même par "TALENTURE FIDUCIARIA S.A.", prénommée, ici représentée par Monsieur Norbert SCHMITZ, prénommé, en vertu d'une procuration sous seing privé, donnée à Lugano, le 24 juin 2009, ci-annexée.

Les actions nouvelles ainsi souscrites sont entièrement libérées par l'apport et la transformation en capital d'une créance certaine, liquide et exigible d'un montant d'un million huit cent mille euros (EUR 1.800.000,-) existant à charge de la société et au profit de la société "TALENTURE FIDUCIARIA S.A.", prénommée.

La créance prémentionnée est décrite et évaluée dans un rapport de réviseur d'entreprises établi par "FIDUCIAIRE CONTINENTALE S.A.", réviseur d'entreprises, Luxembourg, en date du 29 juin 2009, lequel restera annexé aux présentes:

Ce rapport conclut comme suit:

"Sur base de nos diligences, aucun fait n'a été porté à notre attention qui nous laisse à penser que la valeur de l'apport en correspond pas au moins au nombre et à la valeur nominale des actions à émettre en contrepartie, soit 180.000 actions sans désignation de valeur nominale."

Deuxième résolution

En conséquence de la résolution précédente, l'article 5 des statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante:

Art. 5. "Le capital souscrit est fixé à deux millions huit cent mille euros (EUR 2.800.000,-) représenté par deux cent quatre-vingt mille (280.000) actions sans désignation de valeur nominale.

Les actions sont nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

La société peut, dans la mesure et aux conditions prescrites par la loi, racheter ses propres actions."

70291

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges quelconques qui incombent à la Société des suites de ce document sont estimés à environ deux mille huit cents euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, au siège social de la Société, les jour, mois et an qu'en tête des présentes. Et après lecture et interprétation donnée par le notaire, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: N. SCHMITZ, E. GERARD, M. WALTENER, J.-J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 2 juillet 2009. Relation: EAC/2009/7764. Reçu soixante-quinze Euros (75,- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 13 juillet 2009.

Jean-Joseph WAGNER.

Référence de publication: 2009088544/239/87.

(090105815) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2009.

Paragon Properties, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel.

R.C.S. Luxembourg B 125.621.

—
DISSOLUTION

In the year two thousand and nine, on the second day of July.

Before Us, Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

SOUTH MANAGEMENT LIMITED, a limited corporation registered with the Marshall Islands Register under number 12953 and with registered office at Trust Company Complex, Ajeltake Island, P.O.Box 1405, Majuro, Marshall Islands , MH96960, "the PARENT")

duly represented by Mr. Phillip van der Westhuizen, accountant, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a power of attorney, given in Luxembourg on June 19th, 2009.

The said proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxyholder and the undersigned notary, will remain attached to the present deed for the purposes of registration.

Such appearing party through its proxyholder has requested the notary to enact that:

- the Parent holds all the shares in the private limited liability company (société à responsabilité limitée) existing under the name of PARAGON PROPERTIES, incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 58, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 125.621 (the Company);

- the Company has been incorporated pursuant to a deed of Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notary then residing in Luxembourg, on March 16th, 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1019 of May 31st, 2007;

- the Company's share capital is set at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500) represented by one hundred twenty-five (125) shares in registered form, having a par value of one hundred euro (EUR 100) each, all subscribed and fully paid up;

- the Parent, acting in its capacity as sole shareholder of the Company and final beneficial owner of the operation, hereby resolves to proceed with the dissolution of the Company with immediate effect;

- the Parent assumes the role of liquidator of the Company;

- the Parent has full knowledge of the articles of incorporation of the Company and perfectly knows the financial situation of the Company;

- the Parent grants full discharge to the managers of the Company for the performance of their mandate from the date of their appointment until the date hereof;

- the Parent, acting as liquidator of the Company, declares that the activity of the Company has ceased, that the known liabilities of the Company have been settled or fully provided for, that the Parent is vested with all the assets and hereby expressly declares that it will take over and assume all outstanding liabilities (if any) of the Company, in particular those hidden or any known but unpaid and any as yet unknown liabilities of the Company before any payment to itself;

- consequently the Company be and hereby is liquidated and the liquidation is closed; and
- the books and records of the dissolved Company shall be kept for a period of five (5) years from the date hereof at the Company's former registered office located at 58, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version shall prevail.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, she signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille neuf , le deux juillet.

Par-devant Nous, Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

SOUTH MANAGEMENT LIMITED, une société anonyme inscrite au "Marshall Islands Register" sous le numéro 12953, et avec siège social à Trust Company Complex Ajeltake Islande, P.O.Box 1405, Majuro, Marshall Islands, MH96960, (la Société Mère), dûment représentée par Monsieur Phillip van der Westhuizen, comptable, de résidence professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg le 19 juin 2009.

Ladite procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, par l'intermédiaire de son mandataire, a requis le notaire instrumentaire d'acter que:

- la Société Mère détient toutes les parts sociales de la société à responsabilité limitée existant sous la dénomination de PARAGON PROPERTIES, constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 58, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 125.621 (la Société);

- la Société a été constituée suivant un acte de Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire alors de résidence à Luxembourg, le 16 mars 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1019 du 31 mai 2007;

- le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500), représenté par cent vingt-cinq (125) parts sociales sous forme nominative, ayant une valeur nominale de cent euros (EUR 100) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées;

- la Société Mère, agissant en sa qualité d'associé unique de la Société et bénéficiaire économique ultime de l'opération, a décidé par les présentes de dissoudre la Société avec effet immédiat;

- la Société Mère assume le rôle de liquidateur de la Société;

- la Société Mère a pleinement connaissance des statuts de la Société et de la situation financière de la Société;

- la Société Mère accorde décharge pleine et entière aux gérants de la Société pour l'exercice de leur mandat depuis la date de leur nomination jusqu'à la date des présentes;

- la Société Mère, en sa qualité de liquidateur de la Société, déclare que l'activité de la Société a cessé, que le passif connu de la Société a été payé ou provisionné, que la Société Mère est investie de tout l'actif et qu'elle s'engage expressément à prendre à sa charge tout passif (éventuellement) encore à la charge de la Société et tout passif impayé ou inconnu à ce jour avant tout paiement à sa personne;

- partant la liquidation de la Société est à considérer comme faite et clôturée; et

- les livres et registres de la Société seront conservés à l'ancien siège social de la Société situé au 58, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg pour une durée de cinq (5) ans à compter de la date des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais déclare qu'à la requête de la comparante, le présent acte a été établi en anglais, suivi d'une version française, et qu'en cas de divergences entre les versions anglaise et française, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire de la partie comparante, ce dernier a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: P. van der Westhuizen et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 6 juillet 2009, LAC/2009/26327. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 juillet 2009.

Martine SCHAEFFER.

Référence de publication: 2009088501/5770/93.

(090106235) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2009.

A.F.I. Luxembourg s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3515 Dudelange, 80, route de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 147.052.

STATUTS

L'an deux mille neuf, le trente juin.

Par-devant Maître Alex WEBER, notaire de résidence à Bascharage.

A COMPARU:

La société anonyme "IMMODALI S.A.", ayant son siège social à L-3515 Dudelange, 80, route de Luxembourg, inscrite au R.C.S.L. sous le numéro B 142.563,

ici représentée aux fins des présentes par son administrateur unique Monsieur Régis MAGYARI, employé privé, demeurant à F-57330 Hettange Grande, 21, rue Van Gogh.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-dessus, a arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée unipersonnelle qu'elle va constituer.

Titre I^{er} . Raison sociale, Objet, Siège, Durée

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes, entre la propriétaire actuel des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir dans la suite, une société à responsabilité limitée qui sera régie par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, par la loi du 18 septembre 1933 sur les sociétés à responsabilité limitée et leurs lois modificatives, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La société a pour objet d'exercer son activité dans le domaine de la formation professionnelle. Elle pourra organiser, développer, améliorer, assister et contrôler toutes formations professionnelles et effectuer des prestations d'inspection et de conseils. Dans ce cadre, la société peut fournir des prestations de service technique, tendant à l'amélioration de la sécurité, de la qualité et de la productivité par des actions de prévention, d'analyse, de recherches, d'essais, de vérifications, d'inspections, de réceptions, de diagnostics, le tout directement ou indirectement pour son compte ou pour des tiers.

La société a également pour objet l'acquisition, la détention, l'exploitation, la mise en valeur, la vente ou la location d'immeubles, de terrains et autres, situés au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger, ainsi que toutes les opérations financières, mobilières et immobilières y rattachées directement ou indirectement.

La société a en outre pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères, la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La société pourra exploiter des redevances, royalties ou locations de brevets, licences ou marques.

La société pourra prendre part à l'établissement et au développement de toute entreprise industrielle ou commerciale et pourra prêter son assistance à pareille entreprise au moyen de prêts, d'avances, de garanties ou autrement.

La société pourra également prêter ou emprunter avec ou sans intérêts, émettre des obligations et autres reconnaissances de dettes et accorder tous cautionnements ou garanties.

Elle prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières ou immobilières au Grand-Duché de Luxembourg et à l'étranger qui se rattachent directement ou indirectement, en tout ou partie, à son objet social.

Elle peut réaliser son objet directement ou indirectement, en nom propre ou pour compte de tiers, seule ou en association.

D'une façon générale, la société pourra prendre toutes mesures de contrôle ou de surveillance et effectuer toutes opérations qui peuvent lui paraître utiles dans l'accomplissement de son objet et de son but.

Art. 3. La société prend la dénomination de "A.F.I. Luxembourg s.à r.l.".

Art. 4. Le siège social est établi à Dudelange.

Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés.

La société pourra établir des filiales et des succursales aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 5. La durée de la société est illimitée.

Titre II. Capital social, Apports, Parts sociales

Art. 6. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (€ 12.500,-), représenté par cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq euros (€ 125,-) chacune.

Lorsque, et aussi longtemps que toutes les parts sociales sont réunies entre les mains d'un seul associé, la société sera considérée comme une société à responsabilité limitée unipersonnelle conformément à l'article 179 (2) de la loi sur les sociétés commerciales; dans cette éventualité, les articles 200-1 et 200-2 de la même loi sont d'application.

Art. 7. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés; elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Art. 8. La cession de parts sociales doit être constatée par un acte notarié ou sous seing privé.

Elle n'est opposable à la société et aux tiers qu'après avoir été notifiée à la société ou acceptée par elle conformément à l'article 1690 du Code Civil.

Art. 9. En cas de décès d'un associé, gérant ou non gérant, la société ne sera pas dissoute et elle continuera entre les associés survivants et les héritiers de l'associé décédé.

L'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un quelconque des associés ne met pas fin à la société.

Art. 10. Chaque part est indivisible à l'égard de la société. Les propriétaires indivis sont tenus de se faire représenter auprès de la société par un seul d'entre eux ou un mandataire commun choisi parmi les associés.

Les droits et obligations attachés à chaque part la suivent dans quelques mains qu'elle passe. La propriété d'une part emporte de plein droit adhésion aux présents statuts.

Les héritiers et créanciers d'un associé ne peuvent sous quelque prétexte que ce soit, requérir l'apposition de scellés sur les biens et documents de la société ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; ils doivent, pour l'exercice de leurs droits, s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées générales.

Titre III. Gérance

Art. 11. La société est administrée par un ou plusieurs gérants nommés par l'assemblée des associés à la majorité du capital social et pris parmi les associés ou en dehors d'eux.

L'acte de nomination fixera la durée de leurs fonctions et leurs pouvoirs.

Les associés pourront à tout moment décider de la même majorité la révocation du ou des gérants pour causes légitimes, ou encore pour toutes raisons quelles qu'elles soient, laissées à l'appréciation souveraine des associés moyennant observation toutefois, en dehors de la révocation pour causes légitimes, du délais de préavis fixé par le contrat d'engagement ou d'un délai de préavis de deux mois.

Le ou les gérants ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société dans toutes les circonstances et pour faire et autoriser tous les actes et opérations relatifs à son objet. Le ou les gérants ont la signature sociale et ils ont le droit d'ester en justice au nom de la société tant en demandant qu'en défendant.

Art. 12. Le décès du ou des gérants ou leur retrait, pour quelque motif que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la société.

Les héritiers ou ayants cause du ou des gérants ne peuvent en aucun cas faire apposer des scellés sur les documents et registres de la société, ni faire procéder à un inventaire judiciaire des valeurs sociales.

Titre IV. Décisions et assemblées générales

Art. 13. Les décisions des associés sont prises en assemblée générale ou encore par un vote écrit sur le texte des résolutions à prendre et qui sera communiqué par lettre recommandée par la gérance aux associés.

Le vote écrit devra dans ce dernier cas être émis et envoyé à la société par les associés dans les quinze jours de la réception du texte de la résolution proposée.

Art. 14. A moins de dispositions contraires prévues par les présents statuts ou par la loi, aucune décision n'est valablement prise que pour autant qu'elle ait été adoptée par les associés représentant plus de la moitié du capital social. Si ce quorum n'est pas atteint à la première réunion ou lors de la consultation par écrit, les associés sont convoqués ou consultés une seconde fois, par lettre recommandée, et les décisions sont prises à la majorité des votes émis, quelle que soit la portion du capital représenté.

Si la société ne compte qu'un seul associé, ses décisions sont inscrites sur un registre tenu au siège social de la société.

Art. 15. Les décisions sont constatées dans un registre de délibérations tenu par la gérance au siège social et auquel seront annexées les pièces constatant les votes exprimés par écrit ainsi que les procurations.

Titre V. Exercice social, Inventaires, Répartition des bénéfices

Art. 16. L'exercice social commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Art. 17. Il sera dressé à la fin de l'exercice social un inventaire général de l'actif et du passif de la société et un bilan résumant cet inventaire. Chaque associé ou son mandataire muni d'une procuration écrite pourront prendre au siège social communication desdits inventaire et bilan.

Art. 18. Les produits de la société, constatés par l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux, des charges sociales, de tous amortissements de l'actif social et de tous comptes de provisions pour risques commerciaux ou autres, constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net il sera prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution du fonds de réserve légale jusqu'à ce qu'il ait atteint le dixième du capital social.

Le solde du bénéfice sera à la disposition des associés qui décideront de son affectation ou de sa répartition.

S'il y a des pertes, elles seront supportées par tous les associés dans les proportions et jusqu'à concurrence de leurs parts sociales.

Titre VI. Dissolution, Liquidation

Art. 19. En cas de dissolution anticipée, la liquidation est faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, désignés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Art. 20. Toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents statuts seront réglées conformément à la loi du 18 septembre 1933 sur les sociétés commerciales telle que modifiée.

Disposition transitoire

Exceptionnellement le premier exercice social commence en date de ce jour et finit le 31 décembre 2009.

Souscription et Libération

Les cent (100) parts sociales sont toutes souscrites par l'associée unique la société anonyme "IMMODALI S.A.", pré-qualifiée.

Toutes les parts sociales ont été entièrement libérées en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (€ 12.500,-) se trouve à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire soussigné qui le constate expressément.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société et qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, s'élèvent approximativement à neuf cents euros (€ 900,-).

Assemblée générale extraordinaire

La comparante ci-avant désignée, représentant l'intégralité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

- 1.- Monsieur Régis MAGYARI, employé privé, né à Montbéliard (France) le 1^{er} février 1970, demeurant à F-57330 Hettange Grande, 21, rue Van Gogh est nommé gérant unique de la société pour une durée indéterminée.
- 2.- La société est valablement engagée en toutes circonstances par la signature du gérant unique.
- 3.- Le siège social est établi à L-3515 Dudelange, 80, route de Luxembourg.

Le notaire instrumentant a rendu attentif le comparant au fait qu'avant toute activité commerciale de la société présentement fondée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par le comparant.

DONT ACTE, fait et passé à Bascharage en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: MAGYARI, A. WEBER.

Enregistré à Capellen, le 2 juillet 2009. Relation: CAP/2009/2170. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur ff. (signé): ENTRINGER.

Pour expédition conforme, délivrée à la société à sa demande, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bascharage, le 13 juillet 2009.

Alex WEBER.

Référence de publication: 2009088520/236/146.

(090106099) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2009.

Induco Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers.

R.C.S. Luxembourg B 147.061.

— STATUTES

In the year two thousand and nine, on the twenty-second day of June.

Before Us, Maître Carlo Wersandt, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Mr. Michael O'SHEA, company director, born on May 29, 1965, in Kenmare, Ireland, residing at Route de Chêne 30, CH 1211 Geneva 17, Switzerland,

duly represented by Mr. Shaohui ZHANG, lawyer, residing professionally in L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse, by virtue of a proxy under private seal, given in Luxembourg, on May 29, 2009.

The said proxy, signed "ne varietur" by the proxyholder and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, represented as hereabove stated, has requested the notary to state the following articles of incorporation of a limited liability company governed by the relevant laws and the present articles:

Title I - Name, Duration, Registered office and Purpose

Art. 1. Name. There is formed a private limited liability company (société à responsabilité limitée) under the name Induco Holdings S.à r.l. which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the "Company"), and in particular the law dated 10th August, 1915, on commercial companies, as amended (hereafter the "Law"), as well as by the articles of association (hereafter the "Articles").

Art. 2. Duration. The Company is formed for an unlimited period of time.

Art. 3. Registered office. The registered office is established in Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its partners deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by simple decision of the manager or in case of plurality of managers, by a decision of the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

Art. 4. Purpose.

4.1. The object of the Company is the acquisition of participations, interests and shares, in Luxembourg or abroad, in any form whatsoever and the management of such participations, interests and shares. The Company may in particular acquire by subscription, purchase, exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever.

4.2. The Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities. The Company may lend funds including the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities to its subsidiaries, affiliated companies or to any other company. It may also give guarantees and grant securities in favour of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other company. The Company may further pledge, transfer, encumber or otherwise create security over all or over some of its assets.

4.3. The Company may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents and/or other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever.

4.4. The Company may generally employ any techniques and instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.

4.5. The Company may carry out any commercial and/or financial transactions with respect to direct or indirect investments in movable and immovable property including but not limited to acquiring, owning, hiring, letting, leasing, renting, dividing, draining, reclaiming, developing, improving, cultivating, building on, selling or otherwise alienating, mortgaging, pledging or otherwise encumbering movable or immovable property.

4.6. The above description is to be understood in the broadest senses and the above enumeration is not limiting.

Title II - Capital - Corporate units

Art. 5. Capital - Corporate units. The capital is set at twelve thousand five hundred Euros (EUR 12,500.-) represented by two thousand five hundred (2,500) corporate units of category A, two thousand five hundred (2,500) corporate units of category B, two thousand five hundred (2,500) corporate units of category C, two thousand five hundred (2,500) corporate units of category D and two thousand five hundred (2,500) corporate units of category E, all with a nominal value of one Euro (EUR 1) each, all fully subscribed and entirely paid up.

Art. 6. Change of corporate capital. The corporate capital may be modified and new categories of corporate units may be created at any time by a decision of the single partner or by approval of a majority of partners representing three quarters of the corporate capital at least.

Art. 7. Indivisibility of the corporate unit. Towards the Company, the Company's corporate units are indivisible, since only one owner is admitted per unit. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

Art. 8. Transferability of corporate units. In case of a single partner, the Company's units held by the single partner are freely transferable.

In the case of plurality of partners, the units held by each partner may be transferred by application of the requirements of article 189 of the Law.

Art. 9. Death, Suspension of rights, Insolvency. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single partner or of one of the partners.

Title III - Management

Art. 10. Manager(s). The Company is managed by one or more managers appointed by the general meeting of the partners. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The manager(s) need not to be partners. The manager(s) may be revoked ad nutum.

In dealing with third parties, the manager(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by Law or the present Articles to the general meeting of partners fall within the competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

Towards third parties the Company is validly bound by (i) the single signature of the sole manager, ii) in case of several managers, by the joint signature of 2 (two) managers, or (iii) by the single signature of any person(s) to whom such signatory power shall be delegated by the board of managers.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may sub-delegate his powers for specific tasks to one or several ad hoc agents.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

In case of plurality of managers, the resolutions of the board of managers shall be adopted by the majority of the managers present or represented.

Art. 11. Responsibility of the managers. The manager or the managers (as the case may be) assume, by reason of his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him/them in the name of the Company.

Title IV - General meeting of partners

Art. 12. Responsibility of the board of general meeting. The single partner assumes all powers conferred to the general partner meeting.

In case of a plurality of partners, each partner may take part in collective decisions irrespectively of the number of his corporate units. Each partner has voting rights commensurate with his corporate units holding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by partners owning more than half of the corporate capital.

However, resolutions to alter the Articles of the Company may only be adopted by the majority of the partners owning at least three quarter of the Company's corporate capital.

Art. 13. Accounting year. The accounting year of the Company shall begin on January 1 of each year and shall terminate on December 31st, with the exception of the first accounting year, which shall begin on the date of the formation of the corporation and shall terminate on December 31st of the year two thousand and nine.

Art. 14. Inventory. Each year, with reference to 31st of December, the Company's accounts are established and the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers prepares an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each partner may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 15. Allocation of profits. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortization and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to a legal reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal corporate capital.

Each Branch of Business represented by a category of corporate units shall contribute to the legal reserve a part of its net profits in proportion to the quota of such corporate units category in the capital of the Company.

If the net profits of a Branch of Business are not sufficient to support the quota as calculated here before (such Branch of Business being referred to as the "defaulting Branch of Business"), the amount to be allocated to the legal reserve fund in excess of the net profits of the Defaulting Branch of Business is temporarily supported by the other Branches of Business in proportion to the quota of the related corporate units in the capital of the Company.

The amount representing the quota to be supported by the Defaulting Branch of Business the following financial year will be increased by the amount temporarily supported by the other Branches of Business, while the amount representing the quota to be supported by the other Branches of Business the following financial year will be decreased by the amount temporarily supported by the other Branches of Business.

The following provisions apply to any distribution of dividends, including interim dividends:

The net profits and losses realized by the Company and resulting from the Company's investments being part of a Branch of Business or resulting from any other net income derived by the Company out of the profits generated by such Branch of Business will be integrally allocated 100% to the partners holding the corporate units related to such Branch of Business.

The "Branches of Business" will be defined, in writing, by an unanimous decision of all the partners.

Any other net profits realized by the Company will be allocated to the partners in proportion to the quota of their corporate units in the capital of the Company.

All items comprising net profits and losses resulting from each Branch of Business and any other net profits and losses of the Company shall be respectively and separately shown in the Company's financial statements. Expenses which may not be allocated to a Branch of Business will be allocated to the Branches of Business in proportion to the quota of the related corporate units in the capital of the Company.

In case of losses of a Branch of Business (such Branch of Business being referred to as the "Defaulting Branch of Business"), the dividends to be paid in the framework of the other Branches of Business may not exceed the amount representing the net profits of the Company in any financial year. The following financial year, the amount representing the net profits of the other Branches of Business in excess of the net profits of the Company which could not be distributed in the preceding financial year due to the losses of the Defaulting Branch of Business will be deducted from the results of the Defaulting Branch of Business and allocated to the results of the other Branches of Business for the purpose of determining the total amounts that can be distributed with respect to each Branch of Business.

The manager or, in case of plurality of managers, the board of managers is authorized to decide and to distribute interim dividends at any time, under the following conditions:

1. The manager or, in case of plurality of managers, the board of managers will prepare interim statement of accounts which are the basis for the distribution of interim dividends;
2. These interim statement of accounts shows that sufficient profits are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realized profits as per the end of the last fiscal year, increased by carried forward profits and distributable reserves but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve in accordance with the Law or these Articles.

Title V - Liquidation and Applicable law

Art. 16. Liquidation. At the time of winding up the Company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, partners or not, appointed by the partners who shall determine their powers and remuneration. Liquidation dividends resulting from a Branch of Business will be exclusively allocated to the related corporate units.

Art. 17. Applicable law. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Subscription and Payment

- The person appearing, Mr. Shaohui ZHANG, prenamed, declares to subscribe in the name, and on behalf of Mr. Michael O'SHEA for two thousand five hundred (2,500) corporate units of category A, two thousand five hundred (2,500) corporate units of category B, two thousand five hundred (2,500) corporate units of category C, two thousand five hundred (2,500) corporate units of category D and two thousand five hundred (2,500) corporate units of category E of the Company and to make payment in full for such corporate units by a payment in cash.

Evidence of the above cash payment has been given to the undersigned notary so that the amount of twelve thousand five hundred Euros (EUR 12,500.-) is at the disposal of the Company.

Declaration

The undersigned notary herewith declares having verified the existence of the conditions enumerated in article 183 of the law of August 10, 1915, on commercial companies and expressly states that they have been fulfilled.

Expenses

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately at one thousand Euros (EUR 1,000.-).

Resolutions of the sole partner

The prenamed sole partner, represented as here above stated, representing the entire subscribed capital, has immediately taken the following resolutions:

1. The registered office of the Company is fixed at 37, rue d'Anvers, L-1130 Luxembourg.
2. The number of managers is set at two (2).
3. - Mr. Michael O'SHEA, prenamed, is appointed manager of the Company for an undefined duration.

- Mr. Pierre METZLER, lawyer, born in Luxembourg on December 28, 1969, professionally residing in 69, Boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg is appointed manager of the Company for an undefined duration.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a German version. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the German text, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day mentioned at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder, acting as here above stated, he signed together with the notary the present deed.

Es folgt die deutsche Fassung:

Im Jahre zweitausendneun, am zweiundzwanzigsten Juni.

Vor Uns, dem unterzeichnenden Notar Carlo Wersandt, mit Amtswohnsitz in Luxemburg, Großherzogtum Luxemburg.

Ist erschienen:

Herr Michael O'SHEA, Geschäftsführer, geboren am 29. Mai 1965 in Kenmare, Irland, wohnhaft Route de Chêne 30, CH 1211 Genf 17, Schweiz,

ordnungsgemäß vertreten durch Herrn Shaohui ZHANG, Rechtsanwalt, geschäftsansässig in L-2320 Luxemburg, 69, boulevard de la Pétrusse, aufgrund einer privatschriftlichen Vollmacht, ausgestellt in Luxemburg am 29. Mai, 2009.

Die Vollmacht bleibt nach "ne varietur" Unterzeichnung durch die erschienene Person und den unterzeichnenden Notar dieser Urkunde zum Zwecke der Registrierung beigelegt.

Der Erschienene, vertreten wie vorgenannt, ersucht den unterzeichnenden Notar, die Satzung einer von ihm zu gründenden Gesellschaft mit beschränkter Haftung gemäß dem geltenden Recht und den Artikeln der vorliegenden Satzung aufzunehmen:

Titel I - Name, Dauer, Gesellschaftssitz und Gesellschaftszweck

Art. 1. Name. Hiermit wird eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung ("société à responsabilité limitée") mit dem Namen Induco Holdings S. à r.l. gegründet, welche den Regeln unterliegt, welche auf eine entsprechende Gesellschaft (nachfolgend die "Gesellschaft") anwendbar sind, insbesondere das Gesetz vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften, wie abgeändert (nachfolgend das "Gesetz"), und der Satzung (nachfolgend die "Satzung").

Art. 2. Dauer. Die Gesellschaft ist auf unbestimmte Zeit gegründet.

Art. 3. Gesellschaftssitz. Der Sitz der Gesellschaft ist in Luxemburg-Stadt.

Der Gesellschaftssitz kann an irgendeinen Ort innerhalb des Großherzogtums Luxemburg durch Beschluss der außerordentlichen Gesellschafterversammlung, gefasst gemäß den Satzungsbestimmungen zur Änderung der Satzung, verlegt werden.

Die Adresse des Gesellschaftssitzes kann innerhalb der Gemeinde durch einfachen Beschluss des Geschäftsführers, beziehungsweise im Falle einer Mehrzahl von Geschäftsführern, durch die Geschäftsführung verlegt werden.

Die Gesellschaft kann sowohl in Luxemburg als auch im Ausland Büros und Zweigniederlassungen führen.

Art. 4. Gesellschaftszweck.

4.1. Zweck der Gesellschaft ist der Erwerb von Beteiligungen, Teilnahmen und Anteile, in Luxemburg oder im Ausland, in welcher Form auch immer sowie die Verwaltung solcher Beteiligungen, Teilnahmen und Anteile. Die Gesellschaft kann insbesondere Kapitalanteile, Aktien und andere Wertpapiere, Anleihen, Schuldscheine, Einlegezertifikate und andere Schuldinstrumente und im Allgemeinen jegliche Wertpapier und Finanzinstrumente aufgeben durch beliebige öffentliche oder private Rechtsträger durch Zeichnung, Kauf, Tausch oder sonst wie erwerben.

4.2. Die Gesellschaft kann Darlehen in jeder Form aufnehmen, ausgenommen auf Wege eines öffentlichen Angebots. Sie kann durch private Einbringung Noten, Anleihen und Schuldscheine und jegliche Art von Schuld und/oder Dividendenpapiere ausgeben. Die Gesellschaft kann Geldmittel, einschließlich des Ertrags von eigenen Darlehen und/oder Ausgabe von Schuldscheinen an ihre Tochtergesellschaften, verbundenen Gesellschaften oder an jegliche andere Gesellschaft als Darlehen ausgeben. Sie kann ebenfalls Garantien und Sicherheiten an Dritte ausgeben um ihre eigenen Verbindlichkeiten oder die ihrer Tochtergesellschaften, verbundenen Gesellschaften oder jegliche andere Gesellschaften zu sichern. Die Gesellschaft kann des Weiteren ihr Vermögen ganz oder teilweise verpfänden, übertragen, belasten oder in jeglicher anderen Weise zur Aufstellung einer Sicherheit verwenden.

4.3. Die Gesellschaft kann ferner in den Erwerb und die Verwaltung von Patent- und/oder geistige Eigentumsbestände jeglicher Art und jeglicher Herkunft anlegen.

4.4. Die Gesellschaft kann im Allgemeinen jegliche Maßnahme und jegliches Instrument in Bezug auf Ihre Anlagen zum Zwecke einer ertragreichen Verwaltung anwenden, einschließlich der Maßnahmen und Instrumente, die zum Schutz der Gesellschaft gegen Kredit-, Wechsel-, Zinssatz- oder andere Risiken bestimmt sind.

4.5. Die Gesellschaft kann jegliche Handels- und/oder Finanzgeschäfte in Bezug auf mittelbare und unmittelbare Anlagen in bewegliches und unbewegliches Eigentum, einschließlich aber nicht beschränkt auf den Erwerb, Besitz, Einstellung, Vermietung, Leasing, Miete, Trennung, Entleerung, Rückgewinnung, Entwicklung, Verbesserung, Förderung, Ausbau, Verkauf oder anderswie durch Veräußerung, Aufnahme von Hypotheken, Verpfändung oder durch jegliche andere Art der Belastung von beweglichem oder unbeweglichem Eigentum durchführen.

4.6. Die oben aufgeführte Beschreibung ist im weitesten Sinne zu verstehen und die obengenannte Aufzählung ist nicht ausschöpfend.

Titel II - Stammkapital - Geschäftsanteile

Art. 5. Stammkapital - Geschäftsanteile. Das Stammkapital beträgt zwölf tausend fünf hundert Euro (EUR 12.500,-), eingeteilt in zweitausendfünfhundert (2.500) Geschäftsanteile der Kategorie A, zweitausendfünfhundert (2.500) Geschäftsanteile der Kategorie B, zweitausendfünfhundert (2.500) Geschäftsanteile der Kategorie C, zweitausendfünfhundert (2.500) Geschäftsanteile der Kategorie D und zweitausendfünfhundert (2.500) Geschäftsanteile der Kategorie E zu je einem Euro (EUR 1,-), welche voll gezeichnet und eingezahlt wurden.

Art. 6. Änderungen des Stammkapitals. Änderungen des Stammkapitals und Erstellungen neuer Geschäftsanteilkategorien können jederzeit durch Beschluss eines alleinigen Gesellschafter oder durch Zustimmung einer Mehrheit an Gesellschaftern, die mindestens drei Viertel des Gesellschaftskapitals vertreten, vorgenommen werden.

Art. 7. Gegenüber der Gesellschaft sind die Geschäftsanteile unteilbar, da nur ein einziger Besitzer pro Geschäftsanteil anerkannt wird.

Miteigentümer müssen in ihren Beziehungen zu der Gesellschaft eine einzige Person als ihren Vertreter ernennen.

Art. 8. Übertragung der Geschäftsanteile. Im Falle eines alleinigen Gesellschafter sind die Geschäftsanteile frei übertragbar.

Im Falle einer Mehrzahl von Gesellschaftern sind die Geschäftsanteile eines jeden Gesellschafter unter Anwendung der Bestimmungen des Artikel 189 des Gesetzes übertragbar.

Art. 9. Verscheiden, Aufhebung der Rechte, Insolvenz. Das Verscheiden, die Aufhebung der Bürgerrechte, der Konkurs oder die Insolvenz eines oder mehrerer Gesellschafter haben nicht die Beendigung der Gesellschaft zur Folge.

Titel III - Geschäftsführung

Art. 10. Geschäftsführer. Die Gesellschaft wird durch einen oder mehrere Geschäftsführer, der / die durch die Gesellschafterversammlung bestellt wird / werden, verwaltet. Sind mehrere Geschäftsführer ernannt worden, formen diese die Geschäftsführung. Die / der Geschäftsführer brauchen / braucht nicht Gesellschafter der Gesellschaft zu sein. Die / der Geschäftsführer können ad nutum abbestellt werden.

Gegenüber Dritten verfügt der Geschäftsführer / die Geschäftsführung über jegliche Befugnisse um in allen Umständen im Namen der Gesellschaft zu handeln und jegliche Maßnahmen und Geschäfte vorzunehmen, die dem Gesellschaftszweck entsprechen, vorausgesetzt, die Bedingungen des vorliegenden Artikels wurden erfüllt.

Sämtliche Befugnisse, die nicht ausdrücklich durch das Gesetz der Gesellschafterversammlung vorbehalten sind, fallen in die Zuständigkeit des Geschäftsführers/ der Geschäftsführung.

Gegenüber Dritten wird die Gesellschaft (i) durch die Einzelunterschrift des alleinigen Geschäftsführers, (ii) im Falle von mehreren Geschäftsführern durch die gemeinsame Unterschrift von zwei Geschäftsführern oder (iii) durch die alleinige Unterschrift einer jeden Person, der eine solche Unterschriftsbefugnis durch die Geschäftsführung übertragen wurde, verpflichtet.

Der Geschäftsführer, beziehungsweise im Falle einer Mehrzahl von Geschäftsführern, die Geschäftsführung, kann seine / ihre Befugnisse für bestimmte Aufgaben einem oder mehreren ad hoc Beauftragten übertragen.

Der Geschäftsführer, beziehungsweise im Falle einer Mehrzahl von Geschäftsführern, die Geschäftsführung werden die Verantwortungsbereiche und die Vergütung (falls anwendbar), die Auftragsdauer und jegliche andere relevante Voraussetzungen des Auftrages bestimmen.

Im Fall einer Mehrzahl von Geschäftsführern wird der Beschluss der Geschäftsführung durch die Mehrheit der anwesenden oder vertretenen Geschäftsführer gefasst.

Art. 11. Haftung der Geschäftsführer. In Ausübung seines / ihres Mandats ist der Geschäftsführer / die Geschäftsführung (sollte der Fall sich so ergeben) nicht persönlich für die Verpflichtungen, die er /sie im Namen der Gesellschaft eingegangen ist, haftbar.

Titel IV - Gesellschafterversammlung

Art. 12. Haftung der Gesellschafter - Versammlung. Der Alleingesellschafter übt alle Befugnisse der Gesellschafterversammlung aus.

Im Falle einer Mehrzahl von Gesellschaftern kann jeder Gesellschafter, unabhängig von der Anzahl seiner Anteile, an den gemeinschaftlichen Beschlüssen teilnehmen. Jeder Gesellschafter verfügt über Stimmrechte proportional zur Anzahl der gehaltenen Anteile. Gemeinschaftliche Beschlüsse sind nur gültig, wenn sie durch eine Mehrheit getroffen werden, die mehr als die Hälfte des Stammkapital inne hat.

Nichtsdestotrotz können Beschlüsse, die die Bestimmungen der Satzung der Gesellschaft abändern nur durch eine Mehrheit der Gesellschafter, die mindestens drei Viertel des Stammkapitals vertreten, getroffen werden.

Art. 13. Geschäftsjahr. Das Geschäftsjahr der Gesellschaft beginnt am 1. Januar eines jeden Jahres und endet am 31. Dezember eines jeden Jahres mit Ausnahme des ersten Geschäftsjahres, das am Tage der Gesellschaftsgründung beginnt und am 31. Dezember zweitausendneun endet.

Art. 14. Bilanz. Jedes Jahr wird der Jahresabschluss der Gesellschaft zum 31. Dezember erstellt und der Geschäftsführer, beziehungsweise im Falle einer Mehrzahl von Geschäftsführern, die Geschäftsführung, bereitet/bereiten eine Bilanz einschließlich der Angaben der Werte der Aktiva und Passiva der Gesellschaft vor.

Jeder Gesellschafter kann die vorgenannte Bestandsliste und die Jahresbilanz am Sitz der Gesellschaft einsehen.

Art. 15. Gewinnverteilung. Der Bruttogewinn der Gesellschaft, der im Jahresabschluss erscheint, stellt nach Abzug der allgemeinen Kosten, Abschreibungen und Ausgaben den Reingewinn dar. Von diesem jährlichen Reingewinn der Gesellschaft werden fünf Prozent (5%) zur Bildung der gesetzlichen Rücklage verwendet, bis die Rücklagen einen Betrag erreicht haben, der zehn Prozent (10%) des Stammkapitals der Gesellschaft entspricht.

Jeder Geschäftszweig, der durch eine Geschäftsanteilkategorie verkörpert wird, wird proportional zu seinem Anteil in einer solchen Geschäftsanteilkategorie am Stammkapital der Gesellschaft einen Teil seines Reingewinns zur Bildung der gesetzlichen Rücklage beitragen.

Sollte der Reingewinn des Geschäftszweiges nicht ausreichen diesen Beitrag, berechnet wie vorerwähnt, beizusteuern (solch ein Geschäftszweig wird nachfolgend als "Nichtleistender Gesellschaftszweig" bezeichnet), wird der Betrag, den der Nichtleistende Gesellschaftszweig von seinem Reingewinn zur Bildung der gesetzlichen Rücklage hätte beisteuern sollen vorübergehend proportional zu ihren jeweiligen Anteilen an den Geschäftsanteilen der Gesellschaft am Stammkapital auf die anderen Geschäftszweige übertragen.

Die Summe, die der Nichtleistende Gesellschaftszweig im darauf folgenden Geschäftsjahr beitragen muss, wird um den Betrag erhöht, den die übrigen Geschäftszweige im Vorjahr vorübergehend übernommen haben, wobei die Beiträge der übrigen Geschäftszweige im nächsten Geschäftsjahre um den Betrag herabgesetzt werden, den sie im Vorjahr vorübergehend übernommen haben.

Die nachfolgenden Bestimmungen sind auf jegliche Dividendenausschüttungen, einschließlich Zwischendividendenausschüttungen anwendbar:

Der erzielte Reingewinn sowie die Verluste der Gesellschaft, die aus den Anlagen der Gesellschaft in einen Geschäftszweig entstammen oder die einem anderen Nettogewinn entsprechen, der durch die Gesellschaft aus den Gewinnen eines solchen Geschäftszweiges abgeleitet wurde, werden vollständig zu 100% dem Gesellschafter zugeteilt, der die Geschäftsanteile der jeweiligen Geschäftszweige hält.

Der Begriff des "Geschäftszweigs" wird schriftlich durch einen einstimmigen Beschluss aller Gesellschafter festgelegt.

Jegliche andere Reingewinne der Gesellschaft werden den Gesellschaftern proportional zu ihren jeweiligen Anteilen an den Geschäftsanteilen am Stammkapital der Gesellschaft zugeteilt.

Jegliche Reingewinne und Verluste eines jeden Geschäftszweiges und jegliche Reingewinne und Verluste der Gesellschaft werden jeweils und gesondert im Jahresabschluss eingetragen. Ausgaben, die nicht einem Geschäftszweig zugeteilt werden können, werden proportional zu ihrem Anteil ihrer Geschäftsanteile am Stammkapital der Gesellschaft auf alle Geschäftszweige aufgeteilt.

Im Falle von Verlusten eines Geschäftszweiges (solch ein Geschäftszweig wird nachfolgend als "Nichtleistender Gesellschaftszweig" bezeichnet), können die Dividenden, die im Rahmen der anderen Geschäftszweigen ausgezahlt werden sollen, den Betrag, der den Reingewinn der Gesellschaft in jeglichem Geschäftsjahr darstellt, nicht übersteigen. Im folgenden Geschäftsjahr wird der Betrag, der die, wegen den Verlusten des Nichtleistenden Geschäftszweiges im Vorjahr nicht ausbezahlten, Reingewinne der anderen Geschäftszweige darstellt und im Überschuss zum Reingewinn der Gesellschaft steht, vom Reingewinn des Nichtleistenden Geschäftszweiges abgezogen und den Gewinnen der anderen Geschäftszweige zum Zwecke der Feststellung des Gesamtbetrags, der für jeweiligen Geschäftszweige ausgeschüttet werden kann, aufgerechnet.

Der Geschäftsführer, beziehungsweise im Falle einer Mehrzahl von Geschäftsführern, die Geschäftsführung, kann jederzeit die Ausschüttung von Zwischendividenden beschließen und ausschütten, wenn folgende Bedingungen vorliegen:

1. Der Geschäftsführer, beziehungsweise im Falle einer Mehrzahl von Geschäftsführern, die Geschäftsführung, stellt/stellen einen Zwischenabschluss, der die Grundlage der Zwischendividendenausschüttung darstellt, auf;

2. Dieser Zwischenabschluss weist genügend Gewinn auf, um eine Ausschüttung vorzunehmen, wobei der zur Ausschüttung bestimmte Betrag den erzielten Gewinn zum Ende des letzten Geschäftsjahres, zuzüglich der übertragenen Gewinne und auszahlbaren Rücklagen jedoch abzüglich der übertragenen Verluste und Beträge, die gemäß Gesetz und dieser Satzung der Rücklage bestimmt sind, darstellt.

Titel V - Liquidation und Anwendbares Recht

Art. 16. Liquidation. Im Falle der Auflösung der Gesellschaft, wird die Liquidation durch einen oder mehrere Liquidatoren, Gesellschafter oder Dritte, erfolgen, die durch die Gesellschafterversammlung ernannt werden, welche ihre Befugnisse und Vergütungen festlegen. Liquidationsgewinne, die aus einem Geschäftszweig entstehen, werden ausschließlich den jeweiligen Gesellschaftsanteilen zugeteilt.

Art. 17. Anwendbares Recht. Punkte, die nicht Gegenstand einer ausdrücklichen Bestimmung dieser Satzung sind, unterliegen den Bestimmungen des Gesetzes.

Zeichnung

Die erschienene Person, Herr Shaohui ZHANG, wie vorgenannt, erklärt, dass er im Namen und in Vertretung von Herrn Michael O'SHEA für zweitausendfünfhundert (2.500) Geschäftsanteile der Kategorie A, zweitausendfünfhundert (2.500) Geschäftsanteile der Kategorie B, zweitausendfünfhundert (2.500) Geschäftsanteile der Kategorie C, zweitausendfünfhundert (2.500) Geschäftsanteile der Kategorie D und zweitausendfünfhundert (2.500) Geschäftsanteile der Kategorie E der Gesellschaft zeichnet und dass die vollständige Einzahlung dieser Gesellschaftsanteile in bar erfolgt.

Nachweis über die vorgenannte Bareinzahlung wurde dem unterzeichnenden Notar gegeben, so dass der Betrag von zwölftausendfünfhundert Euro (EUR 12.500,-) der Gesellschaft zur Verfügung steht.

Erklärung

Der unterzeichnende Notar erklärt vorliegend das Bestehen der Voraussetzungen des Artikel 183 des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften überprüft zu haben und gibt diese ausdrücklich als erfüllt an.

Kosten

Die Kosten, Ausgaben, Vergütungen und Auslagen, unter jedweder Form, welche der Gesellschaft aus Anlass ihrer Gründung entstehen, werden auf ungefähr eintausend Euro (EUR 1.000,-) geschätzt.

Beschlüsse des alleinigen Gesellschafters

Der vorgenannte alleinige Gesellschafter, vertreten wie vorerwähnt, welcher das gesamte Stammkapital vertritt, hat sofort im Anschluss folgende Beschlüsse gefasst:

1. Der Sitz der Gesellschaft befindet sich 37, rue d'Anvers, L-1130 Luxemburg.
2. Die Anzahl der Geschäftsführer beträgt zwei (2).
3. Herr Michael O'SHEA wird zum Geschäftsführer auf unbestimmte Zeit ernannt.

Herr Pierre METZLER, Rechtsanwalt, geboren am 28. Dezember 1969 in Luxemburg, geschäftsansässig in L-2320 Luxemburg, 69, boulevard de la Pétrusse, wird zum Geschäftsführer der Gesellschaft auf unbestimmte Zeit ernannt.

Der unterzeichnende Notar, der die englische Sprache beherrscht, erklärt hiermit, dass auf Wunsch der obengenannten erschienenen Partei, die vorliegende Urkunde in englischer Sprache verfasst wurde, gefolgt von einer deutschen Übersetzung. Gemäß dem Wunsch derselben Partei und im Falle von Abweichungen zwischen dem englischen und deutschen Text, ist die englische Fassung maßgebend.

WORÜBER URKUNDE, geschehen und aufgenommen in Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Nach Verlesung der Urkunde vor dem Bevollmächtigten, handelnd wie oben angegeben, hat dieser zusammen mit dem Notar die vorliegende Urkunde unterzeichnet.

Gezeichnet: Zhang, Carlo Wersandt.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 25 juin 2009, LAC/2009/24663. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

Für gleichlautende Kopie, ausgestellt zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 8. Juli 2009.

Carlo WERSANDT.

Référence de publication: 2009088519/9127/381.

(090106532) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2009.

Big Email Support Network, Société Anonyme.

Capital social: EUR 31.000,00.

Siège social: L-2134 Luxemburg, 58, rue Charles Martel.

R.C.S. Luxemburg B 80.386.

DISSOLUTION

In the year two thousand and nine, on the second day of July.

Before Us, Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

SOUTH MANAGEMENT LIMITED, a limited corporation registered with the Marshall Islands Register under number 12953 and with registered office at Trust Company Complex, Ajeltake Island, P.O.Box 1405, Majuro, Marshall Islands, MH96960, "the PARENT")

duly represented by Mr. Phillip van der Westhuizen, accountant, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a power of attorney, given in Luxembourg on June 19th, 2009.

The said proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxyholder and the undersigned notary, will remain attached to the present deed for the purposes of registration.

Such appearing party through its proxyholder has requested the notary to enact that:

- the Parent holds all the shares in the société anonyme existing under the name of Big Email Support Network, incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 58, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 80.386 (the Company);

- the Company has been incorporated pursuant to a deed of Maître Joseph ELVINGER, notary residing in Luxembourg, on January 23rd, 2001, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 727 of September 5th, 2001;

- the Company's share capital is set at thirty-one thousand euro (EUR 31,000) represented by three hundred and ten (310) shares in registered form, having a par value of one hundred euro (EUR 100) each, all subscribed and fully paid up;

- the Parent, acting in its capacity as sole shareholder of the Company and final beneficial owner of the operation, hereby resolves to proceed with the dissolution of the Company with immediate effect;

- the Parent assumes the role of liquidator of the Company;

- the Parent has full knowledge of the articles of incorporation of the Company and perfectly knows the financial situation of the Company;

- the Parent grants full discharge to the directors of the Company for the performance of their mandate from the date of their appointment until the date hereof;

- the Parent, acting as liquidator of the Company, declares that the activity of the Company has ceased, that the known liabilities of the Company have been settled or fully provided for, that the Parent is vested with all the assets and hereby expressly declares that it will take over and assume all outstanding liabilities (if any) of the Company, in particular those hidden or any known but unpaid and any as yet unknown liabilities of the Company before any payment to itself;

- consequently the Company be and hereby is liquidated and the liquidation is closed; and

- the books and records of the dissolved Company shall be kept for a period of five (5) years from the date hereof at the Company's former registered office located at 58, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version shall prevail.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, she signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le deux juillet.

Par-devant Nous, Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

SOUTH MANAGEMENT LIMITED, une société anonyme inscrite au " Marshall Islands Register " sous le numéro 12953, et avec siège social à Trust Company Complex Ajeltake Islande, P.O.Box 1405, Majuro, Marshall Islands, MH96960, (la Société Mère), dûment représentée par Monsieur Phillip van der Westhuizen, comptable, de résidence professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg le 19 juin 2009.

Ladite procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, par l'intermédiaire de son mandataire, a requis le notaire instrumentaire d'acter que:

- la Société Mère détient toutes les actions de la société anonyme existant sous la dénomination de Big Email Support Network, constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 58, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 80.386 (la Société);

- la Société a été constituée suivant un acte de Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, le 23 janvier 2001, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 727 du 5 septembre 2001;

- le capital social de la Société est fixé à trente et un mille euros (EUR 31.000), représenté par trois cent dix (310) actions ayant une valeur nominale de cent euros (EUR 100) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées;
- la Société Mère, agissant en sa qualité d'actionnaire unique de la Société et bénéficiaire économique ultime de l'opération, a décidé par les présentes de dissoudre la Société avec effet immédiat;
- la Société Mère assume le rôle de liquidateur de la Société;
- la Société Mère a pleinement connaissance des statuts de la Société et de la situation financière de la Société;
- la Société Mère accorde décharge pleine et entière aux directeurs de la Société pour l'exercice de leur mandat depuis la date de leur nomination jusqu'à la date des présentes;
- la Société Mère, en sa qualité de liquidateur de la Société, déclare que l'activité de la Société a cessé, que le passif connu de la Société a été payé ou provisionné, que la Société Mère est investie de tout l'actif et qu'elle s'engage expressément à prendre à sa charge tout passif (éventuellement) encore à la charge de la Société et tout passif impayé ou inconnu à ce jour avant tout paiement à sa personne;
- partant la liquidation de la Société est à considérer comme faite et clôturée; et
- les livres et registres de la Société seront conservés à l'ancien siège social de la Société situé au 58, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg pour une durée de cinq (5) ans à compter de la date des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais déclare qu'à la requête de la comparante, le présent acte a été établi en anglais, suivi d'une version française, et qu'en cas de divergences entre les versions anglaise et française, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire de la partie comparante, ce dernier a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: P. van der Westhuizen et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 6 juillet 2009, LAC/2009/26326. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 juillet 2009.

Martine SCHAEFFER.

Référence de publication: 2009088502/5770/91.

(090106226) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2009.

Ecom, Société Anonyme.

Siège social: L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.

R.C.S. Luxembourg B 61.067.

In the year two thousand and nine, on the seventh of July.

Before Us, Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

Plus International SAS, a "société par actions simplifiée" organised under the laws of France, with registered office at 13, rue du Muguet, 29000 Quimper, France and registered with the Quimper R.C.S. under number 323 004 853,

as the sole shareholder (the Sole Shareholder) of ECOM, a public limited liability company (société anonyme) organised under the laws of Luxembourg, with registered office at 6, place de Nancy, L-2212 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 61.067 (the Company). The Company has been incorporated on October 2, 1997 pursuant to a deed of Me Paul Decker, notary residing in Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, N° C-21 of January 12, 1998. The articles of association of the Company (the Articles) have been amended for the last time pursuant to a notarial deed of the undersigned notary, dated July 3, 2009, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

The Meeting is chaired by Mrs. Sophie Arvieux, lawyer, with professional address at 18-20, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg (the Chairman).

The Chairman appoints as secretary of the Meeting Mrs. Claire Benedetti, lawyer, with professional address at 18-20, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg (the Secretary).

The Meeting elects as scrutineer of the Meeting Mrs. Corinne Petit, employee, with professional address at 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg (the Scrutineer).

(The chairman, the secretary and the scrutineer are collectively referred to as the Bureau).

The Bureau having thus been constituted, the chairman declares that:

I. the Sole Shareholder represented and the number of its shares it holds are shown on an attendance list. Such list and proxy, signed "ne varietur" by the appearing person and the undersigned notary, shall remain attached to the present minutes;

II. as appears from the attendance list, the twenty thousand (20,000) shares representing the entire share capital of the Company are represented at the present Meeting so that the Meeting can validly decide on all the items of the agenda of which the participants have been beforehand informed;

II. the agenda of the Meeting is worded as follows:

1. Dissolution of the Company and decision to voluntarily put the Company into liquidation (liquidation volontaire);
2. Discharge to the directors and to the statutory auditor of the Company for the exercise of their respective mandate;
3. Appointment of Mr. Jean-Pierre Pont, residing at 22, allée de Bellevue, Carry-le-Rouet, France, as liquidator (liquidateur) in relation to the voluntary liquidation of the Company (the Liquidator);
4. Determination of the powers of the Liquidator and determination of the liquidation procedure of the Company;
5. Decision to instruct the Liquidator to realise, on the best possible terms and for the best possible consideration, all the assets of the Company and to pay all the debts of the Company;
6. Decision that the Liquidator will be entitled to a specific compensation;
7. Miscellaneous.

III. the Sole Shareholder has taken the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to dissolve and to voluntary put the Company into liquidation (liquidation volontaire).

Second resolution

The Sole Shareholder resolves to grant discharge to (i) all the directors of the Company and (ii) the statutory auditor of the Company for the exercise of their respective mandates.

Third resolution

The Sole Shareholder resolves to appoint Mr. Jean-Pierre Pont, one of the directors of the Company residing at 22, allée de Bellevue, Carry-le-Rouet, France, as liquidator (the Liquidator) in relation to the voluntary liquidation of the Company. The Liquidator is empowered to do everything which is required for the liquidation of the Company and the disposal of its assets under his sole signature for the performance of his duties.

Fourth resolution

The Sole Shareholder resolves to confer to the Liquidator the powers set out in articles 144 et seq. of the Luxembourg act dated August 10, 1915 on commercial companies, as amended (the Law).

The Liquidator shall be entitled to pass all deeds and carry out all operations, including those referred to in article 145 of the Law, without the prior authorisation of the Sole Shareholder. The Liquidator may, under his sole responsibility, delegate some of his powers, for especially defined operations or tasks, to one or several persons or entities.

The Liquidator shall be authorised to make advance payments of the liquidation proceeds (boni de liquidation) to the Sole Shareholder, in accordance with article 148 of the Law.

Fifth resolution

The Sole Shareholder resolves to instruct the Liquidator to realise, on the best possible terms and for the best possible consideration, all the assets of the Company and to pay all the debts of the Company.

Sixth resolution

The Sole Shareholder resolves that the Liquidator will be entitled to a specific compensation.

Costs

The expenses, costs, remunerations and charges, in any form whatever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately one thousand two hundred euro (EUR 1,200).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version. At the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the year and day first above written.

The document having been read to the members of the Bureau, the members of the Bureau signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le sept juillet.

Par-devant Nous, Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Plus International SAS, une société par actions simplifiée de droit français, ayant son siège social au 13, rue du Muguet, 29000 Quimper, France et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Quimper sous le numéro 323 004 853, comme associé unique (l'Associé Unique) d'ECOM, une société anonyme de droit luxembourgeois avec siège social au 6, place de Nancy, L-1746 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 61.067 (la Société). La Société a été constituée le 2 octobre 1997 suivant un acte de Me Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, N° C-21 du 12 janvier 1998. Les statuts de la Société (les Statuts) ont été modifiés pour la dernière fois suivant un acte notarié du notaire instrumentant en date du 3 juillet 2009, non encore publiée au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

L'Assemblée est présidée par Mme Sophie Arvieux, avocate, dont l'adresse professionnelle se trouve au 18-20, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg (le Président),

Le Président nomme comme secrétaire de l'Assemblée Mme Claire Benedetti, avocat, dont l'adresse professionnelle se trouve au 18-20, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg (le Secrétaire),

L'Assemblée élit comme scrutateur de l'Assemblée Mme Corinne Petit, employée, dont l'adresse professionnelle se trouve au 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg (le Scrutateur).

(Le président, le secrétaire et le scrutateur sont collectivement appelés le Bureau).

Le Bureau ayant ainsi été constitué, le Président déclare que:

I. l'Associé Unique représenté ainsi que le nombre de ses actions qu'il détient apparaissent sur une liste de présence. Ladite liste de présence et la procuration, signées "ne varietur" par la personne comparante et le notaire instrumentant, est attachée aux présentes minutes;

II. ainsi qu'il ressort de la liste de présence, les vingt mille (20 000) actions, représentant la totalité du capital social de la Société sont représentées à la présente Assemblée de telle sorte que l'Assemblée peut valablement délibérer sur tous les points à l'ordre du jour desquels les participants ont été préalablement informés.

III. l'ordre du jour de l'Assemblée est libellé de la manière suivante:

1. Dissolution de la Société et décision de volontairement mettre la Société en liquidation (liquidation volontaire);
2. Décharge des administrateurs et du commissaire aux comptes de la Société pour l'exercice de leurs mandats;
3. Nomination de M. Jean-Pierre Pont, de résidence à 22, allée de Bellevue, Carry-le-Rouet, France, comme liquidateur dans le cadre de la liquidation volontaire de la Société (le Liquidateur);
4. Détermination des pouvoirs du Liquidateur et détermination de la procédure de liquidation de la Société;
5. Décision de confier au Liquidateur la mission de réaliser, dans les meilleurs délais et dans les meilleures conditions, tous les actifs de la Société et de payer toutes les dettes de la Société;
6. Décision que le Liquidateur aura droit à une rétribution spécifique;
7. Divers.

IV. l'Associé Unique a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique a décidé de dissoudre et de volontairement mettre la Société en liquidation (liquidation volontaire).

Deuxième résolution

L'Associé Unique a décidé d'accorder la décharge (i) à tous les administrateurs de la Société et (ii) au commissaire aux comptes de la Société pour l'exercice de leur mandat respectif.

Troisième résolution

L'Associé Unique a décidé de nommer Monsieur Jean-Pierre Pont, un des directeurs de la Société, résidant à 22, allée de Bellevue, Carry-le-Rouet, France, comme liquidateur (le Liquidateur) dans le cadre de la liquidation volontaire de la Société. Le Liquidateur est autorisé à accomplir tout ce qui est nécessaire à la liquidation de la Société et à la réalisation des actifs de la Société sous sa seule signature pour l'exécution de son mandat.

Quatrième résolution

L'Associé Unique a décidé d'attribuer au Liquidateur tous les pouvoirs prévus aux articles 144 et suivants de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi).

Le Liquidateur est autorisé à passer tous les actes et à exécuter toutes les opérations, en ce compris les actes prévus à l'article 145 de la Loi, sans l'autorisation préalable de l'Associé Unique. Le Liquidateur pourra déléguer, sous sa seule responsabilité, certains de ses pouvoirs, pour des opérations ou tâches spécifiquement définies, à une ou plusieurs personnes physiques ou morales.

Le Liquidateur est autorisé à verser des acomptes sur le boni de liquidation à l'Associé Unique conformément à l'article 148 de la Loi.

70307

Cinquième résolution

L'Associé Unique a décidé de confier au Liquidateur la mission de réaliser, dans les meilleurs délais et dans les meilleures conditions, tous les actifs de la Société et de payer toutes les dettes de la Société.

Sixième résolution

L'Associé Unique a décidé que le mandat du Liquidateur aura droit à une rétribution spécifique.

Frais

Les dépenses, frais et rémunérations et charges, quelle qu'en soit la forme, qui pourraient incomber à la Société à la suite du présent acte sont estimés à environ mille deux cents euros (EUR 1.200).

Le notaire instrumentant qui comprend et parle l'anglais, déclare que sur demande de la partie comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française. A la demande de la même partie comparante, en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Après lecture faite aux membres du Bureau, les membres du Bureau ont signé le présent acte authentique avec le notaire.

Signé: S. Arvieux, C. Benedetti, C. Petit et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 9 juillet 2009, LAC/2009/27292. Reçu douze euros (12,- €).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 juillet 2009.

Martine SCHAEFFER.

Référence de publication: 2009088507/5770/153.

(090105866) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2009.

Société Luxembourgeoise de Transports Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8399 Windhof (Koerich), 3-5, rue d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 76.666.

Le bilan au 31.12.2008 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 juillet 2009.

Pour ordre

EUROPE FIDUCIAIRE (Luxembourg) S.A.

Boîte Postale 1307, L-1013 Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2009088336/14.

(090104474) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2009.

Nekao Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 39, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 65.822.

Le bilan au 31.12.2008 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 juillet 2009.

Pour ordre

EUROPE FIDUCIAIRE (Luxembourg) S.A.

Boîte Postale 1307, L-1013 Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2009088342/14.

(090104465) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2009.

S.R.T.L. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 39, boulevard Joseph II.
R.C.S. Luxembourg B 121.736.

Le bilan au 31.12.2008 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 juillet 2009.

Pour ordre
EUROPE FIDUCIAIRE (Luxembourg) S.A.
Boîte Postale 1307, L-1013 Luxembourg
Signature

Référence de publication: 2009088335/14.

(090104476) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2009.

Société en nom collectif Bieseman - Bieseman, Société en nom collectif.

R.C.S. Luxembourg B 116.198.

Monterey Audit Sàrl, agent domiciliaire, dénonce le siège social de la société suivante:
Société en Nom collectif Bieseman-Bieseman avec RC B 116198
domiciliée 29, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg.

Luxembourg, le 25 mai 2009.

Philippe GAIN
Gérant

Référence de publication: 2009088634/12.

(090106544) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2009.

Immobilière Norbert Eicher S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6240 Graulinger, 6, rue du Marscherwald.
R.C.S. Luxembourg B 95.209.

Le bilan au 31.12.2008 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 juillet 2009.

Pour ordre
EUROPE FIDUCIAIRE (Luxembourg) S.A.
Boîte Postale 1307, L-1013 Luxembourg
Signature

Référence de publication: 2009088295/14.

(090104452) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2009.

LaSalle Torius S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 41, avenue de la Liberté.
R.C.S. Luxembourg B 136.994.

In the year two thousand and nine, on the thirtieth day of June.

Before us Maître Jean-Joseph WAGNER, notary, residing in Sanem (Grand Duchy of Luxembourg).

THERE APPEARED:

"LaSalle Asia Opportunity III S.à r.l.", a société à responsabilité limitée, having its registered office at 41, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 129090, here represented by Mrs Cathy BLONDEL, legal assistant, residing professionally at 41, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, by virtue of a proxy, given on 25th June 2009.

The said proxy, initialled ne varietur by the proxyholder of the appearing party and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party is the sole partner of "LaSalle Torius S.à r.l." (hereinafter the "Company"), a société à responsabilité limitée, having its registered office at 41, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, registered with the Luxembourg

Trade and Companies Register under number B 136994, incorporated pursuant to a notarial deed on February 29, 2008, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 875 of April 9, 2008. The articles of incorporation have been amended for the last time pursuant to a notarial deed on September 29, 2008, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 2734 of November 10, 2008.

The appearing party representing the whole corporate capital requires the notary to act the following resolutions:

First resolution

The sole partner decides to increase the Company's share capital by an amount of six thousand four hundred US Dollars (USD 6,400.-) so as to raise it from its current amount of seventy-six thousand seven hundred and twenty US Dollars (USD 76,720.-) up to eighty-three thousand one hundred and twenty US Dollars (USD 83,120.-) through the issue of eighty (80) shares, having a nominal value of eighty US Dollars (USD 80.-) each.

The new shares are to be subscribed by "LaSalle Asia Opportunity III S.à r.l.", prenamed, paid up by a contribution in cash of a total amount of six thousand four hundred US Dollars (USD 6,400.-).

The proof of the existence and of the value of the contribution has been produced to the undersigned notary.

Second resolution

As a consequence of such increase of capital, the first paragraph of article 8 of the articles of incorporation of the Company is amended and now reads as follows:

Art. 8. (first paragraph). "The Company's share capital is set at eighty-three thousand one hundred and twenty US Dollars (USD 83,120.-) represented by one thousand thirty-nine (1,039) shares with a par value of eighty US dollars (USD 80.-) each."

Costs and Expenses

The costs, expenses, remuneration or charges of any form whatsoever incumbent to the Company and charged to it by reason of the present deed are assessed to one thousand three hundred euro.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the proxyholder of the person appearing known to the notary by name, first name, civil status and residence, this proxyholder signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède

L'an deux mille neuf, le trente juin.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

"LaSalle Asia Opportunity III S.à r.l.", une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 41, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 129090,

ici représentée par Madame Cathy BLONDEL, juriste, demeurant professionnellement au 41, avenue de la Liberté L-1931 Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 25 juin 2009.

La procuration paraphée ne varietur par la mandataire du comparant et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lequel comparant est l'associé unique de "LaSalle Torius S.à r.l." (ci-après la "Société"), une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 41, avenue de la Liberté L-1931 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 136994, constituée selon un acte notarié en date du 29 février 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 875 du 9 avril 2008. Les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte notarié en date du 29 septembre 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2734 du 10 novembre 2008.

Lequel comparant, représentant l'intégralité du capital social, a requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique décide d'augmenter le capital social à concurrence de six mille quatre cents US Dollars (USD 6.400,-) afin de le porter de son montant actuel de soixante-seize mille sept cent vingt US Dollars (USD 76.720,-) jusqu'à quatre-vingt-trois mille cent vingt US Dollars (USD 83.120,-) par l'émission de quatre-vingts (80) parts sociales d'une valeur de quatre-vingts US Dollars (USD 80,-) chacune.

Les parts sociales nouvelles sont souscrites par "LaSalle Asia Opportunity III S.à r.l.", prénommée, payées par un apport en numéraire pour un montant total de six mille quatre cents US Dollars (USD 6.400,-).

Les documents justificatifs de la souscription et du montant de l'apport ont été présentés au notaire soussigné.

Deuxième résolution

A la suite de l'augmentation de capital ainsi réalisée, le premier alinéa de l'article 8 des statuts de la Société est modifié et aura désormais la teneur suivante:

Art. 8. (premier alinéa). "Le capital social est fixé à la somme quatre-vingt-trois mille cent vingt US Dollars (USD 83.120,-) représentée par mille trente-neuf (1.039) parts sociales d'une valeur de quatre-vingts US Dollars (USD 80,-) chacune."

Frais et Dépenses

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge en raison des présentes, sont estimés à mille trois cents euros.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande du comparant et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire du comparant, connue du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, ladite mandataire a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: C. BLONDEL, J.-J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 2 juillet 2009. Relation: EAC/2009/7739. Reçu soixante-quinze Euros (75,- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 9 juillet 2009.

Jean-Joseph WAGNER.

Référence de publication: 2009088556/239/94.

(090105723) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2009.

Nekao Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 39, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 65.822.

Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 juillet 2009.

Pour ordre

EUROPE FIDUCIAIRE (Luxembourg) S.A.

Boîte Postale 1307, L-1013 Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2009088343/14.

(090104462) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2009.

Jacinthe Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragançe.

R.C.S. Luxembourg B 101.680.

Les comptes annuels au 31/12/2008 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009088323/10.

(090104427) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2009.

Fiscam S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9647 Doncols, 36, Bohey.

R.C.S. Luxembourg B 48.733.

L'an deux mil neuf, le vingt-neuf mai
par devant Maître Anja HOLTZ, notaire de résidence à Wiltz.

Ont comparu

1.- Madame Colette Camus, expert-comptable, demeurant à B-5555 Bièvre, 83, rue de Bouillon, (Belgique),

2.- Monsieur Roland Kirsch, fonctionnaire, demeurant à B-6780 Messancy, 1, rue des Déportés, (Belgique).

Tous deux ici représentés par Madame Nathalie FRASELLE, employée, demeurant professionnellement à L-9647 Doncols, Bohey 36

En vertu de procurations sous seing privé dressé à Berlé, le 28 mai 2009, lesquelles après avoir été signées NE VARIETUR par le Notaire et la comparante, resteront ci-annexées.

Lesquels comparants, tels que représentés déclarent:

- que la société à responsabilité limitée FISCAM S.à.r.l., avec siège social à L-9636 Berlé 14, Duerstrooss, a été constituée suivant acte reçu par le notaire Jean SECKLER, de résidence à Junglister, en date du 03 août 1994, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations numéro 517 du 10 décembre 1994, et modifiée à plusieurs reprises et pour la dernière fois suivant acte reçu par ledit notaire SECKLER, en date du 24 février 2004, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations numéro 428 du 22 avril 2004

- qu'elle a un capital de douze mille cinq cents euros (12.500.- EUR) divisé en cinq cents (500) parts sociales de vingt-cinq euros (25.-EUR) chacune,

- qu'elle est inscrite au registre du commerce et des sociétés Luxembourg sous le numéro B 48.733. Ensuite de quoi, les comparants, agissant comme prédit, se a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

Résolution unique

L'assemblée transfère le siège social de la société de Berlé à L-9647 Doncols (Winseler), Bohey 36, avec effet au 1^{er} juin prochain.

L'assemblée modifie en conséquence l'article 5 alinéa 1 des statuts comme suit:

" **Art. 5. (alinéa 1).** Le siège social de la société est établi dans la commune de Winseler."

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la présente assemblée a été clôturée à heures.

Frais

Le montant des dépens, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte s'élèvent approximativement à 800.-EUR

Dont acte, fait et passé à Wiltz, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants connus du notaire instrumentant par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé avec le notaire.

Signé: N. Fraselle, Anja Holtz.

Enregistré à Wiltz, le 3 juin 2009 - WIL/2009/476 - Reçu soixante-quinze euros = 75 €.-

Le Receveur (signé): J. Pletschette.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre à la société aux fins de publication au Mémorial.

Wiltz, le 25 juin 2009.

Anja HOLTZ.

Référence de publication: 2009088614/2724/43.

(090106362) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2009.

Geosan Group Sàrl, Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 136.305.

DISSOLUTION

In the year two thousand and nine, on the twenty-ninth of June.

Before Us, Maître Martine SCHAEFFER, notary public residing in Luxembourg.

THERE APPEARED:

Mr Ikhbayar GOMBOSUREN, residing at Building F - 1 Door No. 6, Selbe Town, 7th Khoroo, Sukhbaatar Distrikt, Ulaanbaatar, Mongolia, here represented by Luxembourg Corporate Company S.A. (duly represented by Fabrice Geimer and Catherine Noens as Attorneys-in-Fact A and B) itself represented by Mrs Corinne PETIT, private employee, with professional address in L-1750 Luxembourg, 74, avenue Victor Hugo, by virtue of a proxy given in Ulaanbaatar, Mongolia on January 7th, 2009.

The prenamed proxy, signed "ne varietur" by the appearing person and the undersigned notary, shall remain annexed to this document to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, in the capacity in which it acts, has requested the notary to enact the following declarations and statements:

That the limited liability company "Geosan Group S.à r.l.", with registered office in L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste, registered with the Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg under number B 136.305, has been incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary, dated January 18th, 2008, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 660 dated March 17th, 2008.

That the issued share capital of the Company is set at twelve thousand five hundred euro (12,500.-EUR), represented by five hundred (500) share quotas with a par value of twenty-five euro (25.- EUR) each, fully subscribed and paid-up.

That Mr Ikhbayar GOMBOSUREN, prenamed, is and will continue to be the owner of all the issued share quotas of the Company.

That in its quality of sole participant of the company, Mr Ikhbayar GOMBOSUREN hereby expressly states to proceed to the dissolution and the liquidation of the Company, as per today.

The sole Partner declares further on to take over on his own account, all the assets and liabilities whether known or unknown of the company "Geosan Group S.à r.l." and that he will undertake under its own liability any steps which are required to fulfil said commitments taken by himself in relation with the assets and liabilities of the Company.

That full and entire discharge is granted to the managers of the Company for the execution of their mandates until the dissolution.

That the books and corporate documents relating to the Company will remain at L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle, where they will be kept in custody during a period of five (5) years.

That Luxembourg Corporation Company S.A. is authorized in the name and on behalf of the sole Partner to file any tax declaration, notice to the trade register and any other documents necessary or useful for the finalisation of the liquidation.

Relating to the deposits and publications to be made, all powers are granted to the bearer of a notarial copy of the present deed.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing entity, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing entity and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, who is known to the notary, by his surnames, name, civil status and residence, the said person appearing signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française:

L'an deux mille neuf, le vingt-neuf juin.

Par-devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

A COMPARU:

Monsieur Ikhbayar GOMBOSUREN, demeurant au Building F - 1 Door No. 6, Selbe Town, 7th Khoroo, Sukhbaatar Distrikt, Ulaanbaatar, Mongolie, ici représentée par Luxembourg Corporation Company S.A. (dûment représenté par Fabrice Geimer et Catherine Noens, fondés de pouvoir A et B) elle-même ici représentée par Madame Corinne PETIT, employée privée, avec adresse professionnelle à L-1750 Luxembourg, 74, avenue Victor Hugo, en vertu d'une procuration délivrée à Ulaanbaatar, Mongolie le 7 janvier 2009.

Laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lequel comparant, représenté comme dit ci-avant, a exposé au notaire instrumentant et l'a requis d'acter ce qui suit:

Que la société à responsabilité limitée "Geosan Group S.à r.l.", ayant son social à L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 136.305, a été constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire, en date du 18 janvier 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 660 du 17 mars 2008.

Que le capital social de la Société s'élève actuellement à douze mille sept cents euros (12.500,- EUR), représenté par cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (25,- EUR) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

Que le comparant Monsieur Ikhbayar GOMBOSUREN, prénommé, est et restera propriétaire de toutes les parts sociales de ladite Société.

Qu'en tant qu'associé unique de la Société, il déclare expressément procéder à la dissolution et à la liquidation de la susdite Société, avec effet à ce jour.

L'associé unique déclare en outre prendre à sa propre charge tout l'actif et passif connu ou inconnu de la Société "Geosan Group S.à r.l." et qu'il entreprendra, en les prenant personnellement à sa charge, toutes mesures requises en vue de l'engagement qu'il a pris à cet effet.

Que décharge pleine et entière est accordée aux gérants pour l'exercice de leur mandat jusqu'au moment de la dissolution.

Que les livres et documents sociaux de la Société dissoute seront déposés à L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle où ils seront conservés pendant cinq (5) années.

Que Luxembourg Corporation Company S.A. est autorisés au nom et pour le compte de l'associée unique de déposer toute déclaration fiscale, notification au registre de commerce et tout autre document nécessaire ou utile pour la finalisation de la liquidation.

Pour les dépôts et publication à faire, tous pouvoirs sont conférés au porteur d'une expédition des présentes.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur demande de la comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, sur demande de la même comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, connu du notaire instrumentaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, le mandataire a signé avec le notaire la présente minute.

Signé: C. Petit et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 2 juillet 2009, LAC/2009/25868. Reçu douze euros (12,- €).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 juillet 2009.

Martine SCHAEFFER.

Référence de publication: 2009088511/5770/95.

(090105718) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2009.

Captiva Alstria 2, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 41, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 130.816.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009088267/10.

(090105292) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2009.

Captiva Alstria 3, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 41, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 130.808.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009088265/10.

(090105295) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2009.

Scala Toiture Plus Luxembourg Sàrl, Succursale d'une société de droit étranger.

Adresse de la succursale: L-4332 Esch-sur-Alzette, 45, rue Sidney Thomas.

R.C.S. Luxembourg B 147.035.

OUVERTURE D'UNE SUCCURSALE

*Procès-verbal de l'assemblée générale
extraordinaire tenue en date du 11/06/2009 à Luxembourg*

L'associé unique de la société à responsabilité limitée de droit français SCALA TOITURE PLUS S.A.R.L., établie et ayant son siège social à F-54190 VILLERUPT, 16, rue des Tilleuls, a pris les résolutions suivantes:

Création au Luxembourg d'une succursale de la société de droit français SCALA TOITURE PLUS Sàrl.

La succursale prend la dénomination de SCALA TOITURE PLUS LUXEMBOURG Sàrl et la forme d'une société à responsabilité limitée.

Le siège social de la succursale est L-4332 Esch-sur-Alzette, 45, rue Sidney Thomas.

La succursale a pour activité l'exercice de couvreur ferblantier, charpentier et d'une entreprise de toiture en général charpentier et d'une entreprise de toiture en général, comprenant notamment l'achat et la vente de matériaux de toiture et l'exécution de tous travaux de toitures, ainsi que tous travaux de toitures, ainsi que toutes opérations qui se rattachent directement ou indirectement en tout ou partie à son objet social ou qui sont de nature à en faciliter la réalisation ou l'extension, sans pouvoir entraîner cependant la modification essentielle de celui-ci.

Monsieur Avdulah SKRIJELJ est nommé gérant de la succursale.

En sa qualité de représentant légal de la succursale, M. Avdulah SKRIJELJ, susmentionné, est autorisé à engager et représenter la succursale de la société envers les tiers ainsi qu'en justice par sa seule signature.

Informations concernant la société française

Dénomination sociale: SCALA TOITURE PLUS

Forme sociale: Société à responsabilité limitée

Adresse: F-54190 Villerupt, 16, rue des Tilleuls

Registre: Registre du Commerce et des Sociétés de Briey (FRANCE)

Numéro d'immatriculation: 501 195 960

Personne ayant le pouvoir d'engager la société envers les tiers par sa signature et de la représenter en justice:

Avdulah SKRIJELJ, L-4332 ESCH-SUR-ALZETTE, 45, rue Sidney Thomas, gérant.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11/06/2009.

Avdulah SKRIJELJ.

Référence de publication: 2009088705/34.

(090105700) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2009.

Insitor Fund S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 144.630.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 juin 2009.

Martine SCHAEFFER

Notaire

Référence de publication: 2009087823/5770/12.

(090104814) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2009.

Encore Plus Properties II S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 480.500,00.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 111.140.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 juin 2009.

Gérard LECUIT

Notaire

Référence de publication: 2009087825/220/13.

(090104941) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2009.

BHG Luxembourg Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6776 Grevenmacher, 10, Op der Ahlkërrech.

R.C.S. Luxembourg B 121.651.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 juin 2009.

Emile SCHLESSER

Notaire

Référence de publication: 2009087826/227/12.

(090104954) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2009.

Hattrick Lux No. 4 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 432.500,00.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 100.327.

EXTRAIT

Il résulte de la résolution du gérant unique prise en date du 2 juillet 2009 que le siège social de la Société est transféré au 412F route d'Esch, L-1030 Luxembourg avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations

Luxembourg, le 9 juillet 2009.

Pour HATTRICK LUX NO. 4 SARL

SGG S.A.

Signatures

Mandataire

Référence de publication: 2009087870/17.

(090105055) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2009.

Crossroads Property Investors S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 68-70, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 56.208.

Extrait des résolutions adoptées par l'assemblée générale ordinaire annuelle des actionnaires de la Société tenue au siège social de la Société le 2 juin 2009.

Lors de l'assemblée générale ordinaire annuelle des actionnaires tenue à Luxembourg le 2 juin 2009, il a été décidé de:

1. réélire, jusqu'à l'assemblée générale des actionnaires devant se tenir en l'année 2010 pour statuer sur l'approbation des comptes annuels au 31 décembre 2009, les administrateurs de la Société, à savoir:

- Mme Margret ASTOR, demeurant au 40, rue de l'Avenir, L-1147 Luxembourg;
- Mr. Jean HAMILIUS, demeurant au 5, boulevard de la Foire, L-1528, Luxembourg
- Mr. Georges KIOES, demeurant au 52, rue des 7 Arpents, L-1139 Luxembourg, et
- Unibail-Rodamco S.E., société européenne ayant son siège social au 7, place du Chancelier Adenauer, F-75016 Paris, représentée par Mme Catherine POURRE.

2. réélire Ernst & Young S.A., société anonyme dont le siège social est situé au 7, Parc d'activité Syrdall, L-5365 Munsbach et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 47.771, en tant que commissaire de la Société jusqu'à l'assemblée générale des actionnaires devant se tenir en l'année 2010 pour statuer sur l'approbation des comptes annuels au 31 décembre 2009;

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 juillet 2009.

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2009087836/26.

(090104933) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2009.

Sapient Holdings Luxembourg S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 26.966.075,00.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 124, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 145.246.

—
Extrait sincère et conforme des résolutions de l'associé unique de SAPIENT HOLDINGS LUXEMBOURG S.A.R.L. (LA SOCIÉTÉ)"
adoptées le 1^{er} juillet 2009

Résolution

L'associé unique DECIDE d'accepter la démission de M. Matthew S. FORSYTH, né le 03/02/1965, à Mountain View, Californie, Etats-Unis d'Amérique et demeurant à 41A, Winterdown Road, Esher, Surrey KT 10 8LP, Angleterre, avec effet au 1 juillet 2009.

Résolution

L'associé unique DECIDE de nommer, à durée indéterminée, en remplacement du gérant démissionnaire:

M. Markus RUHL, né le 17 Avril 1967, à Steingaden, Allemagne et demeurant à Wessobrunner Str. 28, 82131 Gauting, Allemagne, comme nouveau gérant, avec effet au 1 juillet 2009.

Pour & au nom de SAPIENT HOLDINGS LUXEMBOURG S.A.R.L.

Signature

Mandataire

Référence de publication: 2009087850/21.

(090105368) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2009.

Société Oenologique d'Investissement Vinicole S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1411 Luxembourg, 2, rue des Dahlias.

R.C.S. Luxembourg B 71.534.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Général extraordinaire du 10 juin 2009 de la SOCIÉTÉ OENOLOGIQUE D'INVESTISSEMENT VINICOLE S.A., tenue au siège social à L-1411 Luxembourg, 2, rue des Dahlias, que:

A l'unanimité, les actionnaires de la SOCIÉTÉ OENOLOGIQUE D'INVESTISSEMENT VINICOLE S.A.» constatent et acceptent la démission de Maître Alain LORANG, Maître Marie-Béatrice WINGERTER DE SANTEUL et la société WINE INVESTMENT LIMITED des fonctions d'administrateurs.

Le président de séance décide de nommer en remplacement des administrateurs sortants, les personnes ci-après:

Monsieur Bauduin PARMENTIER, administrateur de sociétés, né à Etterbeek (Belgique), le 2 octobre 1951, demeurant au 50, avenue du Général de Gaulle, B-1050 BRUXELLES:

Monsieur Bernard JOLLY, administrateur de sociétés, né à Uccle (Belgique), le 31 mars 1962, demeurant au 70, rue Wanzoul, B-4520 Vinalmont (Wanze):

Madame Françoise DE VAUCLEROY, administrateur de sociétés, né à Etterbeek (Belgique), le 2 novembre 1962, demeurant au 70, rue de Wanzoul, B-4520 Vinalmont (Wanze).

Pour extrait conforme et sincère

Signature

Référence de publication: 2009087856/22.

(090105354) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2009.

New Millennium SIF - SICAV, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 8, avenue de la Liberté.
R.C.S. Luxembourg B 132.131.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue le 15 avril 2009 à 11.00 heures au siège social.

Cinquième résolution

L'assemblée décide de reconduire le mandat du Réviseur d'entreprises jusqu'à la date de l'assemblée générale ordinaire qui clôturera les comptes 2009:

Le Réviseur d'Entreprises:

PricewaterHouseCoopers, 400, route d'Esch, L - 1014 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

New Millennium SIF-Sicav

Sanpaolo Bank S.A.

Banque Domiciliataire

Signatures

Référence de publication: 2009087859/20.

(090104586) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2009.

SOF-VII Asian Hotel Holdings II, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 130.029.

En date du 7 juillet 2009, les cessions de parts suivantes ont eu lieu:

- SOF-VII Asian Hotel UK, L.P, avec siège social au 38, Jermyn Street, SW1Y 6DN Londres, Royaume Uni à cédé la totalité de ses 91 parts sociales à GT Co-Invest Holdings, L.L.C, avec siège social au 1209, Orange Street, 19801 Wilmington, Etats-Unis, qui les acquiert.

- Starwood International Opportunity Fund VII-FE, L.P., avec siège social au 38, Jermyn Street, SW1Y 6DN Londres, Royaume Uni à cédé la totalité de ses 375 parts sociales à GT Co-Invest Holdings, L.L.C, précité, qui les acquiert.

- Starwood Global Opportunity Fund VII-B, L.P., avec siège social au 1209, Orange Street, 19801 Wilmington, Etats-Unis, à cédé la totalité de ses 34 parts sociales à GT Co-Invest Holdings, L.L.C, précité, qui les acquiert.

En conséquence, GT Co-Invest Holdings, L.L.C, précité, devient associé unique avec 500 parts sociales.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 juillet 2009.

Référence de publication: 2009087840/19.

(090105069) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2009.

SOF-VII European Hotel Holdings II, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 110.019.

En date du 8 juillet 2009, suite à la dissolution de l'associé SOF-VII European Hotel UK II, LP, avec siège social au 38, Jermyn Street, SW1Y 6DN Londres, Royaume Uni, le General Partner a distribué la totalité des 278 parts sociales, auparavant détenues par SOF-VII European Hotel UK II, LP, précité, à SOF-VII European Hotel II Lux, S.à r.l avec siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg qui les acquiert.

En conséquence, les associés de la société sont les suivants:

- SOF-VII European II Lux, S.à r.l., détient 278 parts sociales;

- Starwood Global Opportunity Fund VII-B, L.P., avec siège social au 1209, Orange Street, DE 19801 Wilmington, Etat-Unis, détient 103 parts sociales;

- Starwood International Opportunity Fund VII-E, L.P., avec siège social au 38, Jermyn Street Prince House, SW1Y 6DN Londres, Royaume-Uni, détient 119 parts sociales.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 9 juillet 2009.

Référence de publication: 2009087841/20.

(090105076) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2009.

Soceurfin S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 57.537.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire qui s'est tenue le 11 juin 2009 à 15.00 heures à Luxembourg

- L'Assemblée décide à l'unanimité de nommer en tant qu'Administrateur:

Monsieur Koen LOZIE, 18, rue des Sacrifiés, L-8356 Garnich

- L'Assemblée décide à l'unanimité de renouveler le mandat d'Administrateur de:

Monsieur Joseph WINANDY, 92, rue de l'Horizon, L-5960 Itzig

COSAFIN S.A., 23, avenue de la Porte-Neuve, L-2227 Luxembourg

représentée par Monsieur Jacques BORDET, 10, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg

- L'Assemblée décide à l'unanimité de renouveler le mandat de Commissaire aux Comptes de:

V.O. Consulting Lux S.A., 8, rue Haute, L-4963 Clémency

- Leurs mandats viendront à échéance à l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes annuels arrêtés au 31.12.2009.

Pour copie conforme

J. WINANDY / K. LOZIE

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2009087862/21.

(090104793) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2009.

Ares Finance 2 SA, Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 84.517.

Le Bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 juillet 2009.

TMF Management Luxembourg S.A.

Signature

Domiciliataire

Référence de publication: 2009087802/13.

(090104442) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2009.

Anbeca Holding, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 33.365.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire qui s'est tenue le 15 mai 2009 à 11.00 heures à Luxembourg

Résolution.

Les mandats des administrateurs et commissaire aux comptes viennent à échéance à la présente assemblée.

L'Assemblée décide à l'unanimité de renouveler le mandat d'Administrateur de Cosafin S.A. représentée par Jacques Bordet, 10, boulevard royal L-2449 Luxembourg, Monsieur Koen LOZIE ainsi que le mandat de V.O. Consulting S.A. comme Commissaire aux Comptes. L'Assemblée décide à l'unanimité de nommer Monsieur Joseph WINANDY, 92 rue de l'horizon L-5960 ITZIG, au poste de Président du Conseil d'Administration et Administrateur en remplacement de Monsieur Jean QUINTUS.

Le mandat des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes viendra à échéance à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels arrêtés au 31.12.2009.

Pour extrait

FIDUPAR
10, Boulevard Royal
L-2449 Luxembourg
Signatures

Référence de publication: 2009087885/22.

(090105158) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2009.

Lux Electronic Company S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 141.706.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire qui s'est tenue le 22 mai 2009 à 11.00 heures à Luxembourg 23, Avenue de la Porte-Neuve

Les mandats des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes viennent à échéance à la présente Assemblée.

L'Assemblée Générale décide à l'unanimité de renouveler les mandats d'Administrateur de Messieurs Jean QUINTUS, Joseph WINANDY et Koen LOZIE pour une période d'un an.

L'Assemblée Générale décide à l'unanimité de renouveler le mandat de Commissaire aux comptes de la société V.O. Consulting Lux S.A. pour une période d'un an.

Les mandats des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes prendront fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes arrêtés au 31 décembre 2009.

Pour copie conforme
Signatures
Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2009087890/19.

(090105401) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2009.

Porte des Ardennes S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9964 Huldange, 2, rue de Stavelot.

R.C.S. Luxembourg B 99.509.

—
Transfert du siège social

Le siège social de la société, actuellement à L-9964 Huldange, 67, rue de Stavelot, est transféré à L-9964 Huldange, 2, rue de Stavelot.

Luxembourg, le 19 juin 2009.
PORTE DES ARDENNES SA
Signatures

Référence de publication: 2009087897/13.

(090105167) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2009.

United Artists Growing Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 76.845.

—
Extrait des décisions prises par l'assemblée générale des actionnaires en date du 6 juillet 2009

1. La cooptation de M. Jacques CLAEYS comme administrateur décidée par les administrateurs restants en date du 15 décembre 2008 n'a pas été ratifiée.

2. La cooptation de M. Sébastien ANDRE comme administrateur décidée par les administrateurs restants en date du 19 décembre 2008 n'a pas été ratifiée.

3. M. Xavier SOULARD, administrateur de sociétés, né à Châteauroux (France), le 14 août 1980, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé comme administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2015.

4. M. Philippe TOUSSAINT, administrateur de sociétés, né à Arlon (Belgique), le 2 septembre 1975, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2015.

5. M. Gérard BIRCHEN a été reconduit dans ses mandats d'administrateur et de président du conseil d'administration jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2015.

6. La société anonyme FIDUCIAIRE INTERNATIONALE SA, dont le mandat n'est pas venu à échéance, n'a pas été reconduite de son mandat de commissaire aux comptes.

7. La société à responsabilité limitée COMCOLUX S.à r.l., R.C.S. Luxembourg B 58545, avec siège social à L-1331 Luxembourg, 67, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommée comme commissaire aux comptes jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2015.

Luxembourg, le 8 juillet 2009.

Pour extrait sincère et conforme

Pour *United Artists Growing Holding S.A.*

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2009087892/30.

(090104526) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2009.

South Company Matand S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1941 Luxembourg, 171, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 118.464.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires tenue au siège social à Luxembourg, le 21 juin 2009 à 10h30

Délibérations

Après délibérations, l'Assemblée des Actionnaires, à l'unanimité, décide:

1. L'Assemblée révoque la société PARGESTION S.A., RCSL B 80.706, sise 39, avenue Monterey, L-2163 LUXEMBOURG, de ses mandats d'Administrateur et d'Administrateur Délégué exercés jusqu'au 20 juin 2009 au sein de la société.

2. L'Assemblée révoque la société EURODOM S.A., RCSL B 80.684, sise 39, avenue Monterey, L-2163 LUXEMBOURG, de son mandat d'Administrateur exercé jusqu'au 20 juin 2009 au sein de la société.

3. L'Assemblée révoque Monsieur Jean-Marc THYS, demeurant 3, rue de Bellevue, L-1227 LUXEMBOURG, de son mandat d'Administrateur exercé jusqu'au 20 juin 2009 au sein de la société.

4. L'Assemblée révoque la société FIDUCIAIRE INTERNATIONALE RYMARZ, EXPERTISE COMPTABLE, CONSEIL S.à.r.l., RCSL B 104.879, sise 171, route de Longwy, L-1941 LUXEMBOURG, de son poste de Commissaire de la société exercé jusqu'au 20 juin 2009.

5. L'Assemblée nomme à compter de ce jour Monsieur Richard SEGAL, demeurant 5, rue Alphonse MUNCHEN, L-2172 LUXEMBOURG, comme Administrateur. La durée de son mandat est fixée à UN (1) an.

6. L'Assemblée nomme à compter de ce jour Monsieur Serge ATLAN, demeurant 5, rue Alphonse MUNCHEN, L-2172 LUXEMBOURG, au poste d'Administrateur au sein de la société. La durée de son mandat est fixée à UN (1) an.

7. L'Assemblée nomme à compter de ce jour Monsieur Denis MINGARELLI demeurant 49, route Nationale, F-54920 VILLERS-LA-MONTAGNE au poste d'Administrateur au sein de la société. La durée de son mandat est fixée à UN (1) an.

8. L'Assemblée nomme à compter de ce jour Monsieur Serge ATLAN demeurant 5, rue Alphonse Munchen, L-2174 LUXEMBOURG, au poste d'Administrateur délégué à la gestion journalière de la société avec pouvoir de signature individuelle. La durée de son mandat est fixée à UN (1) an.

9. L'Assemblée nomme à compter de ce jour la société R.I.S. CIE S.A., inscrite au RCSL sous le numéro B 138.374, sise 171, route de Longwy, L-1941 LUXEMBOURG, au poste de Commissaire en remplacement de son prédécesseur. La durée de son mandat est indéterminée.

10. L'Assemblée transfère le siège social, à compter de ce jour, du 39, avenue Monterey, L-2163 LUXEMBOURG au 171, route de Longwy, L-1941 LUXEMBOURG.

A l'issue de l'Assemblée, le Conseil d'Administration de la société est composé comme suit:

Monsieur Richard SEGAL

Monsieur Serge ATLAN

Monsieur Denis MINGARELLI,

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009087898/43.

(090105310) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2009.